

S'UNIR DANS L'ACTION

**Plan concerté montréalais
en itinérance 2021-2026**

S'UNIR DANS L'ACTION

**Plan concerté montréalais
en itinérance 2021-2026**

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec



Le *Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 : S'unir dans l'action* est une production de la Direction des services généraux et des partenariats urbains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 4M1
ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca

COORDINATION DES TRAVAUX

Catherine Giroux, cheffe du Service régional de l'itinérance

RÉDACTION

Cynthia Lewis, agente de planification, de programmation et de recherche
Véronique Denis, conseillère-cadre en itinérance | Programme Vers un chez-soi
Marie-Michèle Demers, agente de planification, de programmation et de recherche

RÉVISION

Fadoua El-Mhiri, Adjointe de direction

RELECTURE STRATÉGIQUE

Liette Bernier, directrice des services généraux et des partenariats urbains (CCSMTL)
Caroline Dusablon, directrice adjointe des partenariats urbains (CCSMTL)
Caroline Pelletier, coordonnatrice des dossiers régionaux sociaux communautaires (CCSMTL)

GRANDS COLLABORATEURS À LA RÉDACTION

Annie Savage, directrice du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
Michèle Chappaz, directrice générale du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal
Nadia Bastien, directrice du Service de la diversité sociale et inclusion de la Ville de Montréal et son équipe
Serge Lareault, commissaire aux personnes en situation d'itinérance de la Ville de Montréal
Clothilde Tarditi, directrice du Service de l'habitation de la Ville de Montréal et son équipe

REMERCIEMENT

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal tient à remercier l'ensemble des partenaires qui ont participé aux consultations qui ont mené à l'élaboration de ce plan qui guide pour les cinq prochaines années les actions réalisées en vue d'aider et de soutenir les personnes en itinérance de la région de Montréal. Les listes de partenaires issus de la gouvernance régionale se trouvent aux pages 20 à 24 du présent document.

NOTES

La formulation neutre a été privilégiée le plus possible dans le procédé de rédaction du présent document afin d'assurer que les termes et les phrases ne comportent pas de marques de genre relatives à des personnes. De plus, dans le respect des langues autochtones, la terminologie employée a été conciliée, le plus possible, avec l'orthographe préconisée par les peuples autochtones eux-mêmes, notamment le caractère invariable de certains mots en langue autochtone. Ainsi, dans le texte, il sera question des Inuit (sans le s) lorsqu'on parle de la nation inuite.

Ce document est disponible en ligne à la section documentation
du site Web du CIUSSS : www.ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca
© Gouvernement du Québec, 2022

ISBN 978-2-550-92229-2 (En ligne)
ISBN 978-2-550-92229-2 (Imprimé)





Mot du président-directeur général

du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Le contexte pandémique des dernières années et les enjeux d'accessibilité à des logements abordables ne sont pas étrangers à l'exacerbation du phénomène de l'itinérance dans l'ensemble des arrondissements et quartiers de la région de Montréal.

L'itinérance, on le sait, n'affecte pas seulement les individus directement touchés, mais bien notre société tout entière. Il importe de reconnaître que les acteurs des différents milieux, tous champs d'expertise confondus, ont un rôle important en matière de lutte à l'itinérance.

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal détient le mandat régional de concertation intersectorielle sur les enjeux d'itinérance dans la métropole. Nous souhaitons faire de ce premier plan concerté montréalais en itinérance, une manifestation concrète de la responsabilité collective et de la force vive de l'ensemble des partenaires communautaires et institutionnels. Notre objectif : une vision commune et des actions concertées pour prévenir, réduire et lutter contre l'itinérance.

Le plan concerté compte 24 objectifs phares déclinés en 61 moyens structurants. Le logement, les revenus, la cohabitation sociale et les enjeux de judiciarisation en constituent les grands axes. Devant la complexité du phénomène de l'itinérance, la collaboration et le dialogue intersectoriels s'avèrent essentiels pour développer une réponse globale, cohérente et durable.

Je souhaite remercier tous les partenaires institutionnels et communautaires qui s'engagent quotidiennement à traduire ce plan en actions concrètes sur le terrain, au bénéfice des milliers de personnes en situation d'itinérance, ou à risque de le devenir.

Vincent Lehouillier

Président-directeur général du CIUSSS
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle
ATTRueQ	Association des Travailleurs et Travailleuses de Rue du Québec
BGI	Bureau de gouvernance en itinérance
CCSMTL	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CREP	Centre des ressources éducatives et pédagogiques
CSSDM	Centre de services scolaire de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DPSMD	Direction des programmes santé mentale et dépendance
DSMDI	Direction santé mentale, dépendance et itinérance
ECCR	Équipe de concertation communautaire et de rapprochement
E=MC2	Équipe multidisciplinaire de concertation communautaire
EMIC	Équipe métro d'intervention et de concertation
ÉMMIS	Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale
ETC	Équivalent à temps complet
FOHM	Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
FRMI	Fonds Réflexe Montréal en itinérance
ICRL	Initiative pour la création rapide de logements
ISIM	Instance stratégie en itinérance de Montréal
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MMFIM	Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OBNL	Organisme à but non lucratif
PAJA	Programme d'accompagnement justice aux personnes autochtones
PAJIC	Programme d'accompagnement justice itinérance à la cour
PAPSI	Programme d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance
PDQ	Poste de quartier
PGA	Programme de gestion de l'alcool
PRISM	Programme de réaffiliation en itinérance et santé mentale
PSI	Personne en situation d'itinérance
PSL	Programme de supplément au loyer
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RAPSIM	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal



RSSS :	Réseau de la santé et des services sociaux
SCLS :	Soutien communautaire en logement social
SHU :	Services hébergement d'urgence
SPVM :	Service de Police de la Ville de Montréal
SRA :	Stabilité résidentielle avec accompagnement
STM :	Société de transport de la Ville de Montréal
TRSP :	Table régionale de santé publique
TSMDI :	Table régionale en santé mentale, dépendance et itinérance
VCS :	Vers un chez-soi
YMCA :	Young Men's Christian Association



TABLE DES MATIÈRES

PAGES

INTRODUCTION	8
1. CONTEXTE ET RÉALITÉS MONTRÉALAISES DE L'ITINÉRANCE	9
1.1. Contexte national	9
1.2. Santé et urbanité : un défi collectif pour mieux vivre ensemble	10
1.3. Une vision montréalaise en itinérance	11
1.4. Les réalités de l'itinérance urbaine à Montréal	13
1.5. Les grands apprentissages	17
2. STRUCTURE DE GOUVERNANCE MONTRÉLAISE EN ITINÉRANCE	20
2.1. Bureau de gouvernance en itinérance (BGI) (1)	21
2.2. Instance stratégique en itinérance de Montréal (ISIM) (2)	21
2.3. Comité de coordination du Plan concerté montréalais en itinérance (3)	21
2.4. Comités d'axe (4, 5, 6, 7)	22
2.5. Comité Vers un chez-soi (VCS) (8)	23
2.6. Comités consultatifs	25
3. CONSULTATIONS RÉALISÉES	26
3.1. Plan concerté montréalais en itinérance	26
3.2. Planification communautaire <i>Vers un chez-soi</i>	27
4. LES ACTIONS À MENER POUR LUTTER CONTRE L'ITINÉRANCE	28
4.1. Priorités communautaires montréalaises	29
4.2. Intégration de l'ADS+	31
4.3. Résultats communautaires	31
4.4. Système d'accès coordonné à Montréal (entente VCS-CCI)	33
4.5. AXE TRANSVERSAL – Conditions de réussite	37
4.6. AXE Hébergement et logement	40
4.7. AXE Santé et services sociaux	44
4.8. AXE Cohabitation sociale et enjeux de judiciarisation	47
4.9. AXE Éducation, insertion et revenu	51
5. PLANS D'INVESTISSEMENT	54
5.1. Plan d'investissement dans le cadre de VCS 2022-2024	54
5.2. Plan d'investissement dans le cadre du PAII 2021-2026	55
5.3. Plan d'investissement de la Ville de Montréal	60
CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE	62
Figure 1 : Structure de gouvernance en itinérance de Montréal 2021-2026	20
Figure 2 : Sous-gouvernance du programme Vers un chez-soi (entente CD et CCI)	25
Figure 3 : Interrelations des services en itinérance	29
Figure 4 : Barrières rencontrées tout au long des parcours d'accès et de fréquentation des ressources	34

INTRODUCTION

LA LUTTE À L'ITINÉRANCE AU CŒUR DES PRIORITÉS MONTRÉALAISES

Le *Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 : S'unir dans l'action*, témoigne de l'engagement des partenaires communautaires et institutionnels envers les personnes les plus vulnérables de la population. Il représente la mise en commun des différents plans d'action (communautaire, municipal et régional) en itinérance pour former une vision montréalaise concertée et intégrée de lutte à l'itinérance.

Ce plan concerté découle de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance « Ensemble, pour éviter la rue et en sortir »*, adoptée en 2014, et en intègre la vision et les valeurs.

Il est orienté sur la diversité des visages, des besoins et des réponses au regard des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, qu'elles aient besoin d'un accompagnement dans le réseau de la santé et des services sociaux, d'un hébergement, d'un logement ou de projets en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle.

Ce plan s'appuie sur des priorités et orientations recueillies à la suite de consultations menées auprès des partenaires communautaires et institutionnels. Il se décline en cinq axes tels que conscris dans la *Politique*, qui inclut un axe transversal orienté sur les conditions de réussite mettant de l'avant la prévention, l'accompagnement et la collaboration intersectorielle :

- conditions de réussite ;
- hébergement et logement ;
- santé et les services sociaux ;
- cohabitation sociale et enjeux de judiciarisation ;
- éducation, insertion et revenu.

Il importe de spécifier que les objectifs et les mesures de l'ensemble des axes sont interreliés et doivent être mis en action de façon concertée et intersectorielle pour avoir un impact réel pour les personnes en situation d'itinérance.

Les apprentissages de la pandémie rappellent aussi l'importance de rester agile en toutes circonstances afin de s'adapter à de nouvelles réalités. Ainsi, ce plan se veut évolutif et peut être adapté de façon continue en fonction des besoins émergents ; chaque acteur concerné a le devoir de faire preuve de flexibilité pour ajuster les actions et les mesures en fonction de la réalité et de l'évolution de la situation.

1. Contexte et réalités montréalaises de l'itinérance

1.1. CONTEXTE NATIONAL

En 2014, le gouvernement du Québec a rendu publique la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* « Ensemble, pour éviter la rue et en sortir ». Elle visait à doter le Québec d'une vision globale et cohérente pour prévenir et réduire l'itinérance, en portant une attention particulière à l'inclusion et à la participation pleine et entière des individus à la vie sociale, économique, politique et culturelle du Québec, et ce, en tenant compte de l'ensemble des actions menées par les divers partenaires pour soutenir les personnes en situation d'itinérance à l'échelle provinciale.



La vision qui anime la *Politique* s'appuie sur l'affirmation de la dignité et des capacités de reconnaissance des droits de la personne. Elle met l'accent sur l'importance de la mise en œuvre du « filet social » québécois, du soutien et de l'accompagnement communautaire — dans une perspective de réduction des méfaits — tout en facilitant la mise en place de projets structurants qui visent à prévenir et contrer l'itinérance. La *Politique* s'appuie sur 5 axes stratégiques (soit logement, santé, éducation, insertion et revenus, cohabitation et déjudiciarisation) lesquels sont soutenus par des actions transversales, notamment la recherche, la formation, la création d'espaces de coordination intersectorielle ou d'évaluation, qui assurent des conditions essentielles à la réussite des mesures mises en place.

L'itinérance n'est d'aucune façon acceptable ou tolérable. Il est de la responsabilité de tous les acteurs de la société québécoise de participer à prévenir, réduire et contrer le phénomène.

Pour opérationnaliser la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, le gouvernement du Québec a déployé deux plans d'action interministériels (2015-2020 et 2021-2026). Le plus récent plan d'action « *S'allier devant l'itinérance* » (PAII) met en œuvre 14 actions et 31 mesures alignées sur 3 axes qui permettent de concrétiser plusieurs solutions dont le développement des connaissances, l'accompagnement des personnes lors de la sortie des établissements, la prévention de la complexification des problématiques, l'implantation de la *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux* pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, l'augmentation de l'offre de logements et de services d'accompagnement, la consolidation des services de proximité en itinérance, l'adaptation des services pour répondre aux problématiques complexes, le lancement de campagnes de sensibilisation, etc. Les mesures visent, entre autres, à contribuer à la réalisation de projets qui aspirent à réduire l'itinérance des communautés autochtones, des jeunes vulnérables et des femmes.



Le PAII s'applique aussi à mettre de l'avant la responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et les acteurs de la société au regard de l'itinérance. À cet égard, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), via son Service régional de l'itinérance, a à coordonner la réalisation d'un plan d'action régional en cohérence avec les orientations nationales.

En marge de ces travaux, les gouvernements du Québec et du Canada ont convenu d'ententes qui concernent la mise en œuvre du programme *Vers un chez-soi 2019-2024* (VCS). Il est prévu que le CCSMTL, via le volet de financement « Communautés désignées », coordonne la réalisation d'un plan communautaire en concertation et en collaboration avec les partenaires clés de la communauté. Cette planification a pour objectif de guider les communautés dans l'identification des priorités d'investissement, la mise en œuvre de l'accès coordonné ainsi que l'identification des indicateurs et le suivi des résultats communautaires.

La convergence des financements du PAII et de VCS permet, pour à la région montréalaise, de concrétiser sa vision de l'accès à l'hébergement d'urgence et de transition (PAII+VCS), l'accès coordonné (VCS) pour des services adaptés (PAII) et l'accès à du logement permanent (PAII+VCS), et ce, pour l'ensemble du territoire. À ces financements, viennent s'ajouter les actions de la Ville de Montréal en matière de cohabitation sociale et de prévention de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance.

1.2. SANTÉ ET URBANITÉ : UN DÉFI COLLECTIF POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sept personnes sur dix vivront dans les grands centres urbains d'ici 2050 (CCSMTL, 2022). Cette croissance démographique aura des répercussions majeures sur l'adaptation des milieux de vie. En ce sens, l'urbanisation deviendra un enjeu important à considérer au cours des prochaines décennies en raison de ses impacts sur la santé des populations.

Montréal, tout comme les autres grandes villes du monde, connaît plusieurs défis sociaux qui exercent une influence sur l'état de santé des individus (DRSP, 2022) :

- vieillissement de la population ;
- inclusion et intégration des populations immigrantes ;
- hétérogénéité des groupes sociaux ;
- difficultés d'accès à des logements abordables ;
- inégalités territoriales dans l'accès à des services/à l'emploi ;
- problèmes de cohabitation sociale ;
- isolement et désaffiliation ;
- itinérance.

CONCEPT DE LA SANTÉ URBAINE

Le concept de santé urbaine se décline dans une approche globale qui permet de mieux comprendre les interactions entre les caractéristiques de l'environnement urbain et celles de la population. Ces interactions exercent une influence sur la santé des individus et des groupes. Ainsi, l'approche prévoit d'agir sur les déterminants sociaux de la santé liés à l'environnement, aux caractéristiques ainsi qu'aux besoins manifestés par la population.

Bien que les inégalités sociales de santé soient étudiées et documentées depuis de nombreuses années, elles ont été largement exacerbées lors de la pandémie. En effet, c'est dans les grandes villes, comme à Montréal, que la pandémie a montré de manière éloquentes l'inégalité des répercussions de la crise sanitaire sur les groupes les plus vulnérables de la population, telles les personnes en situation d'itinérance.

Heureusement, c'est dans ces mêmes villes que des actions positives sont mises en place afin d'améliorer l'état de santé des différents groupes de la population. Pour cela, il semble essentiel que tous les partenaires d'une ville se rallient autour d'**une vision commune de la santé urbaine montréalaise** afin d'agir concrètement sur certains enjeux, dont celui de l'itinérance, et faire face aux grands défis collectifs que représente ce phénomène.

La visée de l'approche cherche à favoriser l'adaptation des services de santé et des services sociaux, les environnements et les politiques pour mieux répondre aux besoins de la population en milieu urbain. Notamment, elle s'attarde aux périodes de transition dans le parcours de vie et à l'intersectionnalité qui indique une convergence de plusieurs formes de stigmatisation et de discrimination chez un même individu ou groupe. À ce sujet, il importe que l'approche « santé urbaine » soit aussi sensible à d'autres perspectives en matière de santé. Par exemple, pour les peuples autochtones : « il existe un rapport étroit entre la culture, l'identité, le territoire, la langue, la spiritualité et la santé » (DRSP, 2020 : 37). En ce sens, l'accès aux rites de guérison traditionnels et l'accès à des services culturellement sécurisants¹ dans les services et les soins prodigués sont essentiels pour les membres de ces communautés.

1.3. UNE VISION MONTRÉLAISE EN ITINÉRANCE

Le plan d'action interministériel en itinérance (PAII) 2021-2026 se traduit, pour la région montréalaise, par une vision intégrée et concertée de santé urbaine qui implique les déterminants sociaux de la santé que sont le logement, l'accès à la santé, les revenus, l'éducation, l'environnement, etc.

À cet égard, les objectifs et les mesures actualisés par les partenaires doivent prendre en considération que la problématique de l'itinérance est avant tout une convergence de différents facteurs individuels, systémiques et structurels. Pour répondre au phénomène, il faut agir sur une pluralité de facteurs et de déterminants sociaux de la santé afin d'en venir à une sortie durable de la rue et à une meilleure prévention de l'itinérance. Cette pluralité de facteurs et déterminants interpelle d'ailleurs une grande diversité d'acteurs qui



doivent travailler de concert, pour permettre aux personnes d'améliorer leurs conditions et parcours de vie. Les actions mises de l'avant doivent être réalisées par le *bon porteur, au bon endroit, au bon moment*, c'est donc aux équipes communautaires ou publiques d'être là où les personnes en situation d'itinérance (PSI) se trouvent et d'agir dans une perspective d'un continuum global de soins.

¹ « La sécurisation culturelle est une approche qui reconnaît la présence des iniquités vécues par les Autochtones et qui cherche à combler ces écarts par des pratiques sécurisantes » (MSSS, 2021 : XV)

C'est dans cette **vision globale** que le plan concerté réunit les engagements et les actions des principaux acteurs montréalais dans la lutte à l'itinérance, qu'ils soient institutionnels ou communautaires. D'une telle façon, ces partenaires viennent partager une compréhension commune des facteurs liés à l'itinérance et favoriser l'émergence d'une vision commune des besoins et des actions requises, qui sont transversaux aux objectifs, moyens et cibles de ce plan. Diverses réponses s'inscrivent d'ailleurs dans les postulats régionaux afin de permettre des actions concertées. Réfléchir systématiquement aux actions en termes de prévention, d'accompagnement et de collaboration s'avère un incontournable. Les actions sont aussi liées à des conditions de réussite que sont la formation, les connaissances et le dialogue.

La vision du « **bon service, pour la bonne personne, selon la priorisation des besoins** » est essentielle et il importe de reconnaître que chaque personne a ses propres besoins d'où l'importance d'offrir une diversité de services accessibles. Pour ce faire, il faut :



Connaître : le phénomène de l'itinérance à Montréal, les besoins spécifiques des personnes et les services disponibles qui peuvent les aider. Les connaissances sur l'offre et la disponibilité des services, en temps réel, permettent d'aider les personnes au moment où elles en ont besoin. L'aspect « connaissances » prend diverses formes : les expériences vécues, les connaissances des praticiens, les données de recherche, la diffusion des connaissances sur le phénomène, l'identification des besoins et le recensement de l'offre de services. Ces connaissances sont à la base d'une saine collaboration dans le but de soutenir les personnes en situation d'itinérance et celles à risque de le devenir.



Orienter : il faut mettre en place un ou des lieux, pour la mise en commun des offres de services et pour mieux orienter les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Dans ces conditions, un processus coordonné d'évaluation des besoins s'avère incontournable pour une meilleure orientation des personnes et pour assurer une trajectoire de services adéquats pour les personnes desservies. Il faut aussi prendre en compte les différents besoins prioritaires afin d'orienter rapidement les personnes, et ce, pour éviter une dégradation de leur état physique ou mental. C'est par la mise en place d'un accès coordonné que cette vision peut être soutenue.



Intervenir : l'intervention par l'accompagnement personnalisé dans une démarche globale ou collective à travers un continuum de services pour les personnes en situation d'itinérance est une condition *sine qua non* à leur rétablissement. Ainsi, un continuum de services doit être offert sur chaque territoire de CIUSSS montréalais qui prévoit de l'intervention de milieu pour améliorer les accès aux services et la cohabitation ; des services d'hébergement d'urgence et transitoire soutenus par des équipes de proximité du RSSS ainsi que des services d'accompagnement en logement privé ou social. De plus, cette offre de services doit être souple et doit s'adapter pour certaines trajectoires spécifiques, telles : les femmes, les Autochtones, les jeunes, les aînés, les personnes avec des dépendances et/ou des troubles concomitants.



Écouter : écouter les besoins exprimés par les citoyens en situation d'itinérance afin de répondre à leurs demandes. Les recherches démontrent que les personnes qui vivent l'itinérance veulent un toit et des soins, en respect de leur autonomie de choisir. Travaillons ensemble pour reconnaître et mettre en pratique ces droits fondamentaux dans le respect et la dignité pour toutes et tous.

À travers cette vision globale et ces principes, il importe de poursuivre le développement et la consolidation de nouvelles réponses adaptées aux réalités de l'itinérance ; notamment, pour combler des manques au niveau de l'offre de services ou pour déployer de nouvelles alternatives afin de s'adapter aux nouveaux besoins émergents.

1.4. LES RÉALITÉS DE L'ITINÉRANCE URBAINE À MONTRÉAL

Montréal est la région qui connaît le plus grand nombre de personnes en situation d'itinérance au Québec. En 2018, il a été dénombré que 3 149 personnes vivaient dans les rues et les ressources de la métropole : une augmentation estimée entre 12 % et 18 % par rapport au dénombrement de 2015 (Latimer et coll., 2019). Les données illustrent également que le phénomène est bel et bien présent en dehors du centre-ville et que les visages de l'itinérance urbaine — qu'ils soient visibles² ou cachés³ — se diversifient (Niska, 2020). Outre les hommes, l'itinérance touche de plus en plus de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles. Les communautés autochtones sont particulièrement surreprésentées au sein de la population itinérante montréalaise.



Selon le dénombrement de 2018, les **hommes** représentent plus de 74 % de l'itinérance visible à Montréal. Ils se retrouvent majoritairement dans les lieux extérieurs et au sein des services d'hébergement d'urgence. L'enracinement dans la rue, la dépendance à l'alcool, aux drogues ou aux jeux de hasard et d'argent, les problématiques de santé mentale, ainsi que le cumul de ruptures et d'échecs sont autant de facteurs qui jalonnent leur parcours de vie (Niska, 2020).



Comme pour plusieurs enjeux sociaux au Québec, les **femmes** vivent l'itinérance différemment. Selon les estimations de 2018, elles représentent près du quart des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal (Latimer et coll., 2019). Elles sont aussi plus susceptibles de se retrouver dans des ressources de transition, où elles représentent 35 % des personnes répondantes de l'échantillon, et, dans une moindre mesure (22 %), en itinérance cachée. Moins visible dans l'espace public, l'itinérance des femmes se distingue particulièrement de celle des hommes par l'omniprésence des violences (sexuelle, psychologique, physique, conjugale et familiale) vécues dans le parcours de vie. Par ailleurs, les données du dénombrement de 2018 estiment que 18 % des femmes interrogées ont perdu leur logement à la suite de mauvais traitements par un époux ou un conjoint.

C'est justement l'évitement de la violence qui amène les femmes à expérimenter une forme particulière d'itinérance stratégique, c'est-à-dire qu'elles vivent dans des abris temporaires et peu sécuritaires pour éviter la rue (Conseil des Montréalaises, 2017). Toutefois, ces stratégies de survie, comme le travail du sexe ou le maintien d'une relation abusive, comportent des risques pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité et les enfoncent davantage dans le processus de l'itinérance. Certaines femmes passent aussi d'un refuge à l'autre ou encore de la maison d'un ami ou d'une connaissance à l'autre. Cette itinérance cachée a pour effet de dissimuler l'ampleur réelle du phénomène chez les femmes, notamment la complexité et la diversité des visages qui le composent, alors qu'il est en croissance à Montréal.

² L'itinérance visible est une situation où la personne « n'a pas de domicile fixe permanent ou d'abri ou, si elle se trouve un lieu, il est non conçu pour l'habitation humaine (Latimer et Bordeleau, 2019). On observerait donc cette forme d'itinérance dans les rues, les rangs, les parcs, les édifices ou terrains abandonnés ou sans surveillance, dans les ressources d'hébergement d'urgence, dans les refuges pour femmes victimes de violence conjugale, dans les ressources de transition ou de façon temporaire dans des centres de thérapie, de réadaptation en dépendance et de crise, dans les établissements de détention et dans les hôpitaux. » (MSSS, 2021 : 2).

³ L'itinérance cachée est une situation « où la personne se retrouve hébergée de manière temporaire chez autrui (ex. : chez des parents, des amis, des proches ou des partenaires sexuels), dans un motel ou un hôtel, sans avoir de domicile fixe permanent ; ou si elle demeure dans une maison de chambres (Latimer et Bordeleau, 2019). » (MSSS, 2021 : 2).



L'**itinérance jeunesse** est une autre réalité bien présente dans la métropole. Lors du dénombrement de 2018, le nombre de jeunes itinérants de 18 à 30 ans à Montréal a été estimé à 750 : ils représentent près du quart des personnes en situation d'itinérance visible. Les jeunes femmes de moins de 30 ans représentent 38,6 % des jeunes dénombrés, ce qui constitue la plus grande proportion de personnes en situation d'itinérance de sexe féminin parmi l'ensemble des groupes d'âge dénombrés (Comité jeunes et familles vulnérables de la région montréalaise, 2019).

Au-delà du genre, l'itinérance jeunesse se caractérise également par ses multiples visages, notamment autochtones, immigrants ainsi que les membres de la communauté **LGBTQIA2+**. Ces « jeunes sont beaucoup plus invisibles, isolés et vulnérables » (Ibid., 2019 : p. III). L'itinérance jeunesse se caractérise aussi par un accroissement des problèmes de santé mentale qui s'entrecroisent à d'autres problématiques telles que la dépendance, la consommation abusive d'alcool, les drogues injectables, le travail du sexe et l'implication dans les gangs de rue. Peu scolarisés et précarisés économiquement, les jeunes de la rue connaissent de nombreuses difficultés. Sur le plan sanitaire, certains comportements exposent particulièrement ces jeunes à contracter des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) (MacDonald et coll., 2022).

Les organismes communautaires sur le terrain observent également que de plus en plus de jeunes vivent de l'itinérance cachée (Comité jeunes et familles vulnérables de la région montréalaise, 2019 : p. 2) : « [...] *plusieurs jeunes en situation d'itinérance mettent en œuvre des stratégies diverses (couchsurfing, colocation avec plusieurs amis dans un petit appartement, dormir dans une chambre d'hôtel, être hébergé en échange de services sexuels rendus, etc.) et sont, de ce fait, beaucoup plus invisibles* ». Il est aussi documenté qu'ils fréquentent peu les services offerts, notamment les hébergements d'urgence.

Selon le dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal, le tiers des personnes en situation d'itinérance de 30 ans et moins avait déjà vécu au moins six mois dans un centre jeunesse. Cette proportion grimpe à 52 % chez les jeunes qui dorment dans un lieu extérieur (Latimer et coll., 2019). Ces résultats suivent la même tendance que ce que rapportent les organismes communautaires en itinérance à Montréal qui accueillent et hébergent ces jeunes sans domicile. Ces organismes communautaires estiment qu'environ 50 % des jeunes qui fréquentent leurs services ont séjourné en centre jeunesse (Comité jeunes et familles vulnérables de la région montréalaise, 2019).



En forte augmentation depuis plusieurs années au Canada, l'itinérance autochtone doit être comprise dans le contexte actuel et historique de la colonisation **des Premières Nations et des communautés inuites** (CSSSSPNQL, 2016 & DRSP, 2020). Une colonisation incarnée à travers diverses stratégies d'acculturation qui ont profondément affecté les liens sociaux des communautés, que l'on pense aux écoles résidentielles ou à la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection de la jeunesse (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015 & CERP, 2019).

Au Québec, si les conditions de vie des Premières Nations et des Inuit qui habitent dans les communautés sont documentées, la situation de ceux qui vivent en milieu urbain est peu connue (DRSP, 2020). Néanmoins, les Autochtones qui vivent dans les grandes villes canadiennes (dont Montréal) sont plus souvent confrontés aux discriminations systémiques, à la pauvreté, à l'exclusion, à l'isolement, à la judiciarisation, à des problèmes de logement ou des barrières linguistiques et ils sont plus susceptibles de vivre en situation d'itinérance (visible ou cachée).

Selon le dénombrement de 2018, les Autochtones constituaient 12 % de l'échantillon, alors qu'ils représentent un peu moins de 1 % de la population montréalaise (Latimer et coll., 2019). Les communautés inuites représentent 25 % des Autochtones en situation d'itinérance alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population autochtone à Montréal. Il est aussi estimé que la grande majorité des Autochtones en situation d'itinérance visible à Montréal vient d'ailleurs au Québec ou d'une autre province canadienne. Seulement 22 % mentionnent avoir toujours vécu à Montréal. Les **femmes autochtones** sont particulièrement surreprésentées au sein des communautés des autochtones sans-abri (22 % contre 13 % pour les hommes) — et tout particulièrement les femmes inuites (8 % contre 1 % pour les hommes). Elles sont également plus susceptibles de dormir directement à la rue, où elles s'exposent à des risques plus importants de violence et de judiciarisation, et fréquentent peu les ressources qui ne leur sont pas spécifiquement destinées (Conseil des Montréalaises, 2020).



En 2018, on dénombrait que près de 38 % des personnes répondantes – qui se sont déclarées en situation d'itinérance – avaient 50 ans et plus (Latimer et coll., 2019). Si la croissance du nombre de **personnes âgées** au sein de la population sans-abri est un phénomène inquiétant, le fait qu'elles forment une double cohorte l'est encore plus : aux côtés des personnes qui vieillissent prématurément dans la rue après avoir connu des épisodes d'itinérance à répétition depuis leur jeunesse, de nouvelles personnes s'y retrouvent pour la première fois après 50 ans ou en âge avancé. Selon les organismes communautaires montréalais, il s'agit en bonne partie de personnes isolées, dépendantes d'un proche et vivant sous le seuil du faible revenu ou en perte d'autonomie (Niska, 2020). Elles se retrouvent en situation d'itinérance après une crise causée par une perte d'emploi, le décès d'un proche, une rupture familiale ou en raison d'une détérioration de leur santé physique et/ou mentale. Elles sont aussi de plus en plus nombreuses à être menacées par la perte de leur logement ou par des rénovictions. Selon le dénombrement de 2018, près de 22 % des personnes répondantes âgées de 50 ans et plus avaient perdu leur logement pour la première fois il y a un an (Latimer et coll., 2019).



Malgré un manque de données sur l'itinérance des membres de la **communauté LGBTQIA2+**, les organismes communautaires sur le terrain constatent une augmentation importante de la fréquentation des ressources par des personnes qui s'identifient comme telles (Niska, 2020). On sait notamment que la discrimination à laquelle ces personnes sont exposées prend le plus souvent racine dans leur jeunesse et que les jeunes homosexuels et bisexuels qui s'enfuient de leur foyer familial ou qui en sont chassés par leurs parents sont surreprésentés parmi les jeunes itinérants à Montréal (Latimer et coll., 2019). Les personnes trans ou issues de cette communauté tendent aussi à être surreprésentées au sein de la population en situation d'itinérance (visible ou cachée) à cause de multiples facteurs de vulnérabilité, parfois combinés : les discriminations, le manque de services adaptés aux personnes trans ou non binaires, le cumul des situations de violence dans le parcours de vie, les situations de rejet familial, de dépendance et parfois le travail du sexe sont autant de facteurs de fragilisation qui mènent ces personnes vers l'errance et l'itinérance.



Si la majorité des personnes en situation d'itinérance à Montréal sont nées au Québec (Latimer et coll., 2019), le phénomène tend à augmenter **chez les personnes immigrantes et les communautés culturelles** ; particulièrement chez les jeunes et les femmes. Les membres de ces communautés sont souvent isolés, en situation de pauvreté et connaissent mal les services existants (Niska, 2020). Peu au courant de l'existence des ressources de leur quartier, certaines communautés culturelles qui habitent hors centre-ville ne sont pas rejointes par les milieux communautaire et public. Chez les nouveaux arrivants, les barrières linguistiques et culturelles, les discriminations et le racisme, la dévaluation scolaire et professionnelle posent souvent un problème pour trouver un travail (Ibid., 2020). Certains, du fait de leur statut d'immigration ou par crainte des services gouvernementaux, n'ont pas accès aux services de santé et services sociaux ni à l'aide sociale. Cela pose des limites à l'accès aux services et à l'intégration. Enfin, les personnes immigrantes à faible revenu sont plus à risque de vivre dans des logements surpeuplés et insalubres. Selon les données du dénombrement de 2018, les personnes en situation d'itinérance arrivées au Canada comme immigrants économiques ou bénéficiant d'un parrainage par la famille constituaient 15 % de l'échantillon (Latimer et coll., 2019).

D'autres facteurs sociaux posent aussi des défis particuliers pour la métropole, notamment la pauvreté, le manque de logements sociaux, la pénurie de logements abordables, l'étiollement progressif du parc des maisons de chambres, la fragmentation du tissu social et communautaire ainsi que l'afflux constant de personnes en transition entre les établissements hospitaliers, carcéraux ou sociaux et la communauté (MacDonald et coll., 2022).

1.5. LES GRANDS APPRENTISSAGES

Au regard du plan d'action, il apparaît nécessaire de réfléchir aux grands apprentissages que la région montréalaise a pu tirer de la lutte menée ces dernières années en matière d'itinérance. Ce bilan ne se veut pas exhaustif, il cherche plutôt à compléter la vision montréalaise et à marquer les jalons autour desquels se sont construites les actions, notamment les actions transversales du présent document. Cinq thèmes ont été retenus :

■ Le développement des connaissances

La *Politique nationale de lutte à l'itinérance* précise que le développement des connaissances, notamment le suivi du phénomène en continu, est une des conditions de succès à la lutte à l'itinérance. La nécessité d'appuyer les décisions sur des données probantes est devenue indéniable lors de la crise sanitaire. Ainsi, à Montréal, il y a peu ou pas de données probantes, et en temps réel, sur le phénomène de l'itinérance. Pour assurer le suivi en continu du phénomène de l'itinérance à Montréal, il importe donc de coconstruire une vision régionalisée des données qui permet de favoriser le partage et la diffusion des connaissances entre les divers partenaires communautaires et institutionnels. Il est également nécessaire de se pencher sur les enjeux éthiques qui entourent le partage d'informations sensibles. Pour identifier ce qui contribue à réduire les méfaits liés à l'itinérance, il importe aussi de prendre conscience des facteurs de fragilisation et de leur ampleur. Enfin, pour partager les connaissances, il est essentiel de multiplier les espaces de concertation et d'échanges entre les partenaires. En parallèle, il faut aussi développer des stratégies de communication entourant les résultats. Pour ce faire, le partage des savoirs et savoir-faire doit réussir à rejoindre des publics diversifiés.

■ La crise sanitaire (COVID-19)

À Montréal, la pandémie de la COVID-19 est venue exacerber la crise de l'itinérance engendrée par la pénurie de logements abordables présente depuis 2018. En plus de bouleverser la prestation de services du milieu communautaire, ce sont plus de 300 lits et presque tous les centres de jour qui ont dû fermer leurs portes entraînant une crise d'accès à des ressources pour les personnes en situation d'itinérance. Jumelée au confinement et à la fermeture des lieux publics, l'itinérance montréalaise est devenue plus visible sur l'ensemble du territoire. Parmi les apprentissages acquis lors de la gestion pandémique, notons l'agilité qui a permis l'ouverture des différents sites pour accueillir les personnes en situation d'itinérance, notamment des ressources à haut seuil d'acceptabilité. L'ouverture de telles ressources a été possible grâce à une bonne concertation entre le CCSMTL, la Ville de Montréal et le milieu communautaire. Malgré ces partenariats forts et préexistants, la pandémie est venue appuyer l'importance de bien définir les rôles et responsabilités des divers partenaires de la lutte à l'itinérance. La crise sanitaire a aussi mis de l'avant le rôle incontournable du milieu communautaire qui vient en aide aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir à Montréal. Les organismes communautaires, malgré un manque de main-d'œuvre criant, ont fait preuve d'adaptation et de résilience lors de la pandémie. Enfin, le financement du programme *Vers un chez-soi* octroyé pour lutter contre la pandémie de COVID-19 dans la région montréalaise a notamment permis de financer des projets d'hébergement d'urgence dans les quartiers en périphérie du centre-ville de Montréal qui ne bénéficiaient pas de financement avant l'arrivée de la pandémie.

■ L'importance du dialogue et de la collaboration intersectorielle

L'itinérance est une combinaison de plusieurs facteurs, il est donc nécessaire d'y répondre par une combinaison de solutions. Dans cette perspective, il semble important que l'ensemble des partenaires impliqués, de toutes les sphères concernées par le phénomène, puisse discuter afin d'assurer une collaboration efficace et concertée. À Montréal, l'écosystème en itinérance représente plus de 300 partenaires communautaires et institutionnels. Les réponses aux défis liés à la complexité des problématiques passent indéniablement par le maintien d'un dialogue ouvert et par le renforcement de collaborations intersectorielles afin d'adapter ou développer des ressources qui correspondent aux besoins et aux réalités des personnes en situation d'itinérance. Les solutions à l'itinérance passent également par un travail d'équipe pour des actions sur le terrain qui nécessitent une coordination cohérente et fédérée. En raison du fait que les structures organisationnelles en itinérance sont complexes à Montréal, il est nécessaire que les rôles et les responsabilités des partenaires soient bien définis pour éviter que des problématiques de communication engendrent des impacts sur l'accessibilité, la qualité et la continuité des services offerts. Cet exercice de clarification permet aussi de bien déterminer les champs de compétences de chacun, notamment en précisant ce qui relève du RSSS, de la municipalité et ce qui relève des autres partenaires communautaires et institutionnels en ce qui a trait à l'itinérance.

■ La reconnaissance de la diversité des visages, des besoins et des réponses

Le phénomène de l'itinérance démontre que les parcours de vie des personnes vivant cette situation sont multiples et que leurs visages sont d'une très grande diversité. Cette diversité commande des réponses adaptées aux besoins et à la réalité des individus et des groupes les plus marginalisés de la société. Surtout, la reconnaissance des différences entre les personnes appelle à une réflexion profonde sur les modalités organisationnelles d'action et les obstacles à l'accessibilité, à la qualité et à la continuité des services. Ainsi, les réalités de l'itinérance à Montréal, notamment en ce qui concerne les Autochtones (en particulier les Inuit) et les membres des communautés LGBTQIA2+ (en particulier les personnes trans et non binaires), permettent de relever l'importance de considérer les enjeux d'itinérance sous l'angle d'une *Analyse différenciée selon les sexes* dans une perspective intersectionnelle (ADS+). Cet outil de gouvernance permet de capter l'ensemble des formes d'exclusion et de discrimination qui participent à accentuer les inégalités sociales, selon l'identité autochtone, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, la situation de handicap, le genre ou l'âge (Ville de Montréal, 2020). En somme, l'ADS+ est un outil pour maximiser l'impact d'initiatives tout comme un outil pour connaître les réalités d'une métropole diversifiée. Son application dans le cadre de la lutte à l'itinérance permet de répondre adéquatement aux besoins et aux multiples réalités des individus avec des initiatives, services et politiques sociales inclusifs et porteurs. À cet égard, l'obtention de données ventilées selon le genre et autres caractéristiques sociodémographiques est un premier réflexe en ADS+.

■ L'inclusion du savoir expérientiel

Si la voix des personnes en situation d'itinérance a été traditionnellement absente des programmes et des décisions qui les concernent, il est désormais reconnu que leur participation active apporte un regard complémentaire pour lutter contre le phénomène dans les communautés (Goderie, 2014). Ce changement de mentalité coïncide avec des mouvements de revendications « Rien pour nous, sans nous » qui concerne les droits des personnes marginalisées, ainsi qu'une plus grande sensibilité sociétale à l'égard de l'inclusion sociale (Homeless Hub, 2015). Le concept d'inclusion sociale est basé sur la conviction que les personnes marginalisées ont le droit d'avoir leur mot à dire sur la manière dont les services qu'elles utilisent sont mis sur pied et fonctionnent, et sur le fait qu'elles sont souvent confrontées à des barrières importantes en matière de prise de décision. Le concept est à la fois un déterminant de la santé globale et un processus dynamique qui permet aux individus marginalisés d'exercer pleinement leurs droits, leur potentiel ainsi que d'avoir accès aux ressources essentielles (INSPQ, 2016).

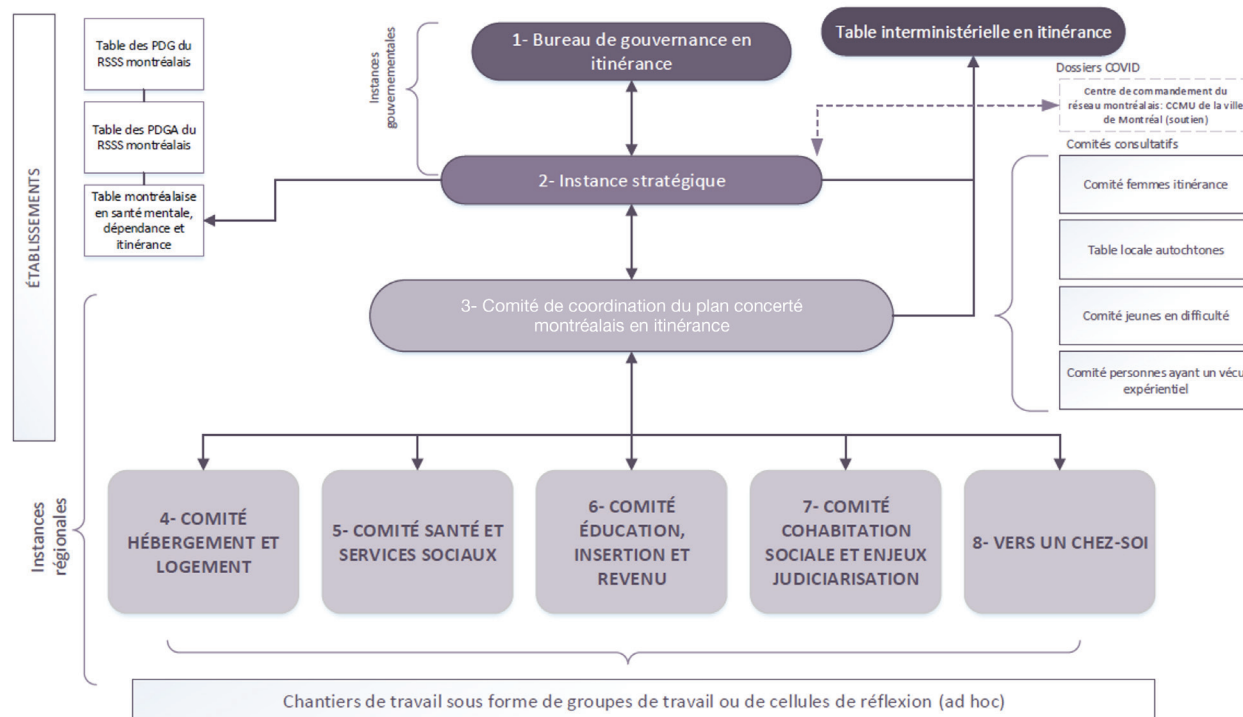
À partir d'apprentissages pancanadiens dans la mise en place de comités consultatifs de personnes avec expérience de vie en itinérance, il appert que leur inclusion active au sein de structures de gouvernance permet aux décideurs d'avoir accès à une perspective complémentaire pour lutter contre le phénomène. Elle renforce la mise en œuvre des plans d'action, des services offerts et des initiatives par une prise de décision plus éclairée et des politiques sociales mieux adaptées aux besoins et aux réalités des individus. L'inclusion du savoir expérientiel contribue également à rehausser la crédibilité des démarches et des solutions retenues en matière d'itinérance. Enfin, la participation active des personnes qui ont une expérience de vie en itinérance permet de sensibiliser les acteurs aux diverses réalités du phénomène puisqu'elle corrige les biais et dissipe les préjugés et stéréotypes qui s'y rattachent.

2. Structure de gouvernance montréalaise en itinérance

La structure de gouvernance en itinérance de Montréal a fait l'objet d'une importante révision au terme d'une consultation exhaustive au cours des années 2019 à 2021. En effet, la nécessité de départager les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance s'est imposée en cours de mise en œuvre du plan d'action intersectoriel 2015-2020. Cette révision de la structure de gouvernance avait pour but d'assurer un suivi plus étroit des mesures prévues au plan d'action intersectoriel en itinérance, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel.

Pour ce faire, un comité de révision a été mis sur pied en 2019 pour encadrer les réflexions et les travaux. Celui-ci était composé de représentants de la Ville de Montréal, du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance (MMFIM) et du Service régional de l'itinérance du CCSMTL. Des consultations ont été réalisées auprès de nombreuses instances du RSSS montréalais, de partenaires institutionnels et communautaires en itinérance. La structure de gouvernance révisée (voir Figure 1) a finalement été adoptée en mai 2021 à la Table des PDG du RSSS montréalais.

Figure 1 : Structure de gouvernance en itinérance de Montréal 2021-2026



* L'ensemble de la structure, y compris les comités, tient compte de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+)

2.1. BUREAU DE GOUVERNANCE EN ITINÉRANCE (BGI) (1)

Créé dans le contexte de l'Entente-cadre Réflexe Montréal sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole⁴, le BGI est formé du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et de la mairesse de Montréal. Il se rencontre une à deux fois par année et a comme mandat de :

- Renforcer la coordination des actions en matière de lutte contre l'itinérance sur le territoire.
- Orienter, au besoin, les travaux de l'Instance stratégique en itinérance de Montréal selon l'état d'avancement et la mise en œuvre des plans d'action ou selon les enjeux rencontrés en matière d'itinérance.

2.2. INSTANCE STRATÉGIQUE EN ITINÉRANCE DE MONTRÉAL (ISIM) (2)

Instance sous la responsabilité conjointe du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), du CCSMTL et de la Ville de Montréal, l'ISIM a comme membres le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'un représentant de la Table régionale santé mentale, dépendance et itinérance (TSM DI). Cette instance stratégique a comme mandat de :

- Favoriser la circulation de l'information concernant le déploiement des plans d'action et des divers programmes touchant la région de Montréal dans une optique de cohérence, de continuité, de collaboration et de complémentarité.
- Soutenir les travaux du BGI et mutualiser les efforts régionaux tout en travaillant en complémentarité avec celui-ci afin de trouver des solutions aux besoins spécifiques de la métropole en matière de lutte contre l'itinérance.
- Départager les rôles et les responsabilités de chacune des parties prenantes impliquées dans la cogestion du Fonds Réflexe Montréal en itinérance (FRMI) et baliser son utilisation, pour tenir compte des recommandations du Comité de cogestion du FRMI. D'ailleurs, une fois par année, l'ISIM approuve les modalités d'allocation de ces fonds.
- Transmettre les enjeux qui relèvent du niveau national à la Table interministérielle en itinérance.

2.3. COMITÉ DE COORDINATION DU PLAN CONCERTÉ MONTRÉALAIS EN ITINÉRANCE (3)

Sous la responsabilité du Service régional de l'itinérance du CCSMTL, le comité de coordination a comme mandat de :

- Faciliter les collaborations entre les organismes, institutions et établissements concernés par l'itinérance à Montréal.
- Élaborer un plan d'action régional concerté afin de prévenir et réduire l'itinérance, et ce, pour tenir compte des mesures identifiées dans le Plan d'action interministériel en itinérance.
- Assurer la vigie et le suivi des actions identifiées au plan d'action régional.
- Assurer la vigie sur l'évolution du phénomène de l'itinérance à Montréal.

⁴ Rappelons que l'entente-cadre Réflexe Montréal, signée en 2016, confère de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités à la Ville de Montréal à titre de métropole du Québec. Cette entente prévoit notamment la création du Bureau de gouvernance en itinérance (BGI) qui permet à la mairesse de Montréal et au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux de partager une vision commune des besoins de la métropole en matière de soutien aux personnes en situation d'itinérance.

- Identifier et partager les meilleures pratiques déployées sur le territoire au regard de la prévention et de l'intervention.
- Faire des recommandations, au besoin, aux membres de la Table interministérielle en itinérance et à l'ISIM quant aux enjeux qui nécessitent une intervention des autorités nationales.

Composition du comité de coordination :

- CCSMTL – Service régional de l'itinérance (responsable) et Direction régionale de santé publique
- Différentes instances gouvernementales qui incluent des représentants régionaux
- MMFIM
- PDGA accompagnatrice
- RAPSIM
- Représentants de chacun des axes (5 comités)
- Représentants des comités femmes, jeunes et Autochtones (communautaire)
- Représentants de la Table régionale de santé publique (TRSP)
- Représentant de la TSMDI
- Ville de Montréal (différentes instances/directions)

2.4. COMITÉS D'AXE (4, 5, 6, 7)

Les axes du *Plan concerté montréalais en itinérance* sont inspirés de ceux de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* de 2014 et des déterminants sociaux de la santé. Ainsi, pour chaque axe du plan concerté un comité a été constitué afin d'établir les priorités, de mettre en place les groupes de travail nécessaires, de faire le suivi du plan concerté, de transmettre les enjeux au comité de coordination et de faire le bilan des résultats et travaux. Voici la composition des comités d'axe :

Comité hébergement et logement

- Ville de Montréal — Service de l'habitation (responsable)
- CCSMTL – Service régional de l'itinérance et Direction régionale de santé publique
- FOHM
- MMFIM
- Projet Logement Montréal
- RAPSIM
- Représentants des comités femmes, jeunes et Autochtones (communautaire)
- Ville de Montréal — Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Comité santé et services sociaux

- CCSMTL – Service régional de l'itinérance (responsable)
- CHUM
- CIUSSS de Montréal - Coordinations territoriales en santé publique et développement des communautés (3 représentants)
- CUSM

- 5 CIUSSS de Montréal – Directions santé mentale, dépendance et itinérance (DSMDI)
- Médecins du Monde
- Mission Old Brewery (Projet de réaffiliation en itinérance et en santé mentale)
- RAPSIM
- Représentants des comités femmes, jeunes et Autochtones (communautaire)
- Ville de Montréal — Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Comité éducation, insertion et revenu

- CCSMTL – Service régional de l'itinérance (coresponsable)
- Services Québec de Montréal (coresponsable)
- Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP)
- RAPSIM
- Représentant d'un établissement de détention
- Représentants des comités femmes, jeunes et Autochtones (communautaire)
- Sac-à-dos (Action-Réinsertion)
- Ville de Montréal — Service de la diversité et de l'inclusion sociale
- YMCA —Programme Dialogue

Comité cohabitation sociale et enjeux de judiciarisation

- Clinique Droits Devant (coresponsable)
- Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et Direction de l'urbanisme/quatre (4) arrondissements (coresponsable)
- Architecture sans frontières
- Association des Sociétés de développement commercial
- Association des Travailleurs et Travailleuses de Rue du Québec (ATTRueQ)
- CCSMTL – Service régional de l'itinérance et Direction santé mentale, dépendance et itinérance
- RAPSIM
- Représentants des comités femmes, jeunes et Autochtones (communautaire)
- Service de police de la ville de Montréal (SPVM)
- Société de transport de la ville de Montréal (STM)
- Tables locales en cohabitation (9 sièges)

2.5. COMITÉ VERS UN CHEZ-SOI (VCS) (8)

Sous la responsabilité du Service régional de l'itinérance du CCSMTL, le comité VCS a pour mandat d'assurer le suivi du déploiement des ententes Canada-Québec « Communautés désignées (CD) » et « Capacité communautaire et innovation (CCI) ». Il a également pour mandat de mettre en place les groupes de travail nécessaires à l'avancement des obligations liées aux ententes et au plan (plan communautaire, accès coordonné et dénombrement). Ce comité est composé des représentants suivants :

- CCSMTL – Service régional de l'itinérance (responsable)

- CIUSSS - deux coordinations territoriales en santé publique et développement des communautés
- Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)
- MMFIM
- RAPSIM
- Représentants des comités femmes, jeunes et Autochtones (communautaire)
- Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et Service de l'habitation

Structure de gouvernance spécifique à l'accès coordonné

Afin d'encadrer les travaux qui entourent l'élaboration et la mise en œuvre d'un **mécanisme d'accès coordonné à Montréal**, un comité de pilotage a été mis en place (voir Figure 2). Celui-ci se veut un lieu privilégié de réflexion et de suivi des travaux qui portent sur l'accès coordonné. Il relève du Comité Vers un chez-soi et a pour mandat de :

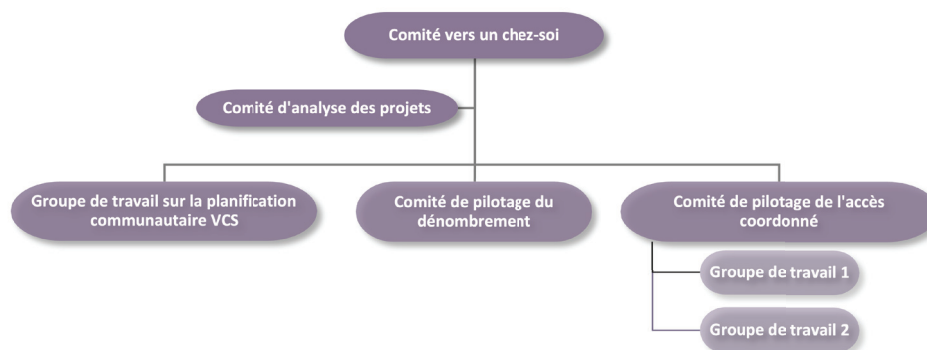
- Valider les orientations du projet, les travaux d'analyse et de consultations à réaliser, notamment la cartographie des processus.
- S'assurer du bon déroulement et de la mise en œuvre de l'accès coordonné en partenariat.
- Fournir des pistes de réflexion et d'analyse qui contribuent à la qualité du projet.
- Proposer des pistes d'action aux enjeux inhérents.
- Discuter des préoccupations des partenaires et favoriser leur engagement et leur mobilisation.
- Faire le suivi et l'évaluation de l'implantation de l'accès coordonné.
- Formuler des recommandations sur les suites à donner.

Pour le démarrage des travaux et réflexions entourant l'accès coordonné, le comité de pilotage est composé ainsi :

- CCSMTL – Service régional de l'itinérance
- FOHM
- MMFIM
- Organisme communautaire avec expertise en recherche et gestion de données
- RAPSIM
- Refuge pour femmes en difficulté
- Refuge pour hommes
- Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et Service de l'habitation

Il importe de souligner que la composition du comité de pilotage sera appelée à évoluer en fonction des besoins et de l'avancement des travaux. Il en va de même de la structure de gouvernance spécifique à l'accès coordonné. Des groupes de travail pourraient voir le jour afin de répondre aux actions spécifiques qui seront mises de l'avant.

Figure 2 : Sous-gouvernance du programme Vers un chez-soi (Entente CD et CCI)



2.6. COMITÉS CONSULTATIFS

Des comités consultatifs ont été inclus à la structure de gouvernance afin d'assurer une intégration et une transversalité de l'*Analyse différenciée selon les sexes* (ADS+), et ce, dans une perspective intersectionnelle :

- Comité consultatif sur l'itinérance des femmes
- Comité consultatif jeunes en difficulté
- Comité consultatif sur les enjeux de l'itinérance autochtone (via le RÉSEAU)
- Comité consultatif des personnes avec un vécu expérientiel (à mettre en place en 2023)

Ainsi, les perspectives des femmes, des jeunes, des personnes issues des Premières Nations et Inuit, ainsi qu'éventuellement de personnes qui ont vécu de l'instabilité résidentielle seront considérées à travers chaque comité consultatif et pourront nourrir les réflexions et actions de chaque axe ; un représentant siège à chaque comité consultatif de la gouvernance montréalaise.

Les différents comités consultatifs ont comme mandat de :

- Déléguer des représentants sur chaque comité de la structure de gouvernance afin d'assurer leur représentation pour l'ADS+ dans l'ensemble de la structure.
- Émettre des recommandations à intégrer au plan concerté montréalais en itinérance qui concernent les actions spécifiques de chaque comité.
- Assurer une vigie des actions et suivre l'évolution du phénomène de l'itinérance à Montréal, en fonction du champ de compétences du comité.
- Identifier et partager les meilleures pratiques déployées sur le territoire au regard de la prévention et de l'intervention, en fonction du champ de compétences du comité consultatif.
- Faire des recommandations, au besoin, aux membres du comité de coordination du plan concerté montréalais en itinérance ainsi qu'à l'Instance stratégique en itinérance de Montréal (ISIM) relativement aux enjeux qui requièrent une intervention stratégique ou nationale.

Il importe de préciser que la mise en place d'un comité consultatif régional qui regroupe des personnes ayant un vécu expérientiel dans la structure de gouvernance nécessite, au préalable, des travaux d'appropriation des pratiques éprouvées ainsi que le développement de connaissances et de compétences particulières. Le CCSMTL n'a pas débuté ces travaux pour le moment. Il s'agit d'un dossier en évolution qui sera réalisé en collaboration avec les organismes communautaires du milieu de l'itinérance.

3. Consultations réalisées

3.1. PLAN CONCERTÉ MONTRÉALAIS EN ITINÉRANCE

Les activités de consultation avec les différents partenaires pour l'élaboration du nouveau plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 ont débuté en 2019-2020 lors du bilan du plan d'action 2015-2020. Elles ont par la suite été mises en pause en raison de la pandémie, et les travaux du plan d'action ont repris à la suite de la révision de la structure de gouvernance. Dès juin 2021, une première rencontre avec chacun des différents comités a eu lieu afin de déployer la nouvelle structure et d'amorcer les discussions entourant les actions à prioriser pour les cinq prochaines années.

De plus, diverses autres consultations virtuelles ont eu lieu à l'été 2021 au cours desquelles les membres des comités ont pu, individuellement, s'exprimer et ajouter des actions qu'ils considèrent comme importantes à réaliser ou peaufiner celles déjà existantes. Enfin, les membres ont pu voter par sondage sur les actions prioritaires à déployer durant les cinq prochaines années. Par la suite, soit à l'automne 2021, les résultats de ces consultations virtuelles ont été présentés en rencontre de comité afin de valider les actions identifiées comme prioritaires et peaufiner certains libellés. Ce processus a permis d'identifier des actions structurantes et de les segmenter par des objectifs et moyens réfléchis et concertés par les porteurs mêmes de ces actions.

En raison de la crise sanitaire et de son impact majeur dans le milieu de l'itinérance, les activités de consultation ont été à nouveau suspendues de novembre 2021 à février 2022. Cependant, d'avril à mai 2022, plusieurs sessions de consultation virtuelles ont été réalisées avec les partenaires et les membres des différents comités afin de peaufiner les actions et les indicateurs de résultats, ainsi que de valider leur engagement au plan d'action concerté. En parallèle, des consultations plus larges ont été réalisées. Elles avaient pour objectif de présenter les axes du plan concerté et d'inclure les commentaires et suggestions des personnes issues de la population et de l'écosystème en itinérance. Elles permettaient plus particulièrement de donner la parole à des organisations qui ne siègent pas à la structure de gouvernance régionale en itinérance.

Enfin, le plan concerté a été présenté et travaillé avec les membres du Comité de coordination et de l'ISIM. Cet ultime exercice a permis de réaliser un dernier tour de roue sur les indicateurs de résultats et d'étayer la vision stratégique du plan concerté.

Au total, plus d'une centaine de consultations ont été réalisées lors de l'élaboration du plan concerté. Toutefois, il importe de préciser qu'en raison de certains impondérables, tels que la gestion de la pandémie, le Service régional en itinérance n'a pu réaliser l'ensemble des consultations souhaitées avec certains comités. Conséquemment, et selon la volonté des partenaires d'avoir un plan d'action flexible pour les cinq prochaines années, nous poursuivrons le dialogue et les concertations afin d'ajuster le plan concerté selon l'évolution de la réalité de l'itinérance sur le territoire montréalais.

3.2. PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE VERS UN CHEZ-SOI

Afin d'élaborer la planification communautaire VCS 2022-2024, le Comité Vers un chez-soi a mis en place le Groupe de travail sur la planification communautaire. Relevant du Comité VCS et coordonné par le Service régional de l'itinérance du CCSMTL, ce groupe de travail avait comme mandat de déterminer les priorités communautaires régionales, d'établir un plan d'investissement des financements VCS 2022-2024 et de rédiger la planification communautaire. Le financement des projets communautaires dans le cadre de VCS est possible grâce à Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Le groupe de travail est composé des membres suivants :

- CCSMTL – Service régional de l'itinérance (deux représentants)
- FOHM (un représentant communautaire)
- MMFIM (trois représentants communautaires)
- RAPSIM (six représentants communautaires)
- Représentant autochtone (un représentant communautaire)
- CIUSSS – TSMDI (deux représentants)
- Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et Service de l'habitation (deux représentants)

Deux rencontres ont eu lieu avec le groupe de travail. La première déterminait les modalités de consultation souhaitées par les membres et celles entourant la rédaction du plan communautaire. Le groupe de travail a alors recommandé la mise en place d'un comité de soutien à la rédaction. Constitué au même moment, celui-ci était composé du RAPSIM, du MMFIM, de la Ville de Montréal et du CCSMTL.

À la suite de la première rencontre du groupe de travail sur la planification communautaire, une consultation virtuelle des membres du Comité Vers un chez-soi s'est tenue. Elle permettait de se concerter sur les grands besoins en itinérance et sur les priorités d'action afin de permettre au milieu communautaire d'y répondre. Ces priorités d'action ont servi aux échanges du comité de soutien à la rédaction pour la rédaction des priorités communautaires montréalaises. Aussi, à partir d'un portrait des secteurs d'activités financés par VCS en 2021-2022, un plan d'investissement a été proposé afin de répondre aux priorités établies. Pour ce faire, deux rencontres du comité de rédaction ont été nécessaires.

Dès lors rédigé, le plan d'action communautaire a été soumis au groupe de travail sur la planification communautaire en novembre 2021 pour discussion, commentaires et approbation. En dernière instance, la planification communautaire VCS a été déposée aux membres du Comité VCS et adoptée à la rencontre du 17 novembre 2021.

4. Les actions à mener pour lutter contre l'itinérance

Afin de répondre aux facteurs qui impactent les personnes en situation d'itinérance, trois volets se retrouvent transversalement dans chacun des axes stratégiques (déterminants sociaux) du plan, soit :

Volets	Actions
Prévenir pour agir sur les facteurs systémiques	Reconnaître et considérer les vécus spécifiques des personnes en situation d'itinérance et plus particulièrement ceux, des jeunes, des femmes, de la communauté LGBTQIA2+, des communautés autochtones et des aînés.
Accompagner pour agir sur les facteurs individuels	Accueillir, accompagner, soigner les personnes en situation d'itinérance afin de permettre leur rétablissement.
Collaborer pour agir sur les facteurs structureaux et organisationnels	Adapter les façons de travailler ensemble pour mieux répondre aux besoins.

Il importe de souligner que ces actions doivent être déployées dans une perspective de continuum de services.

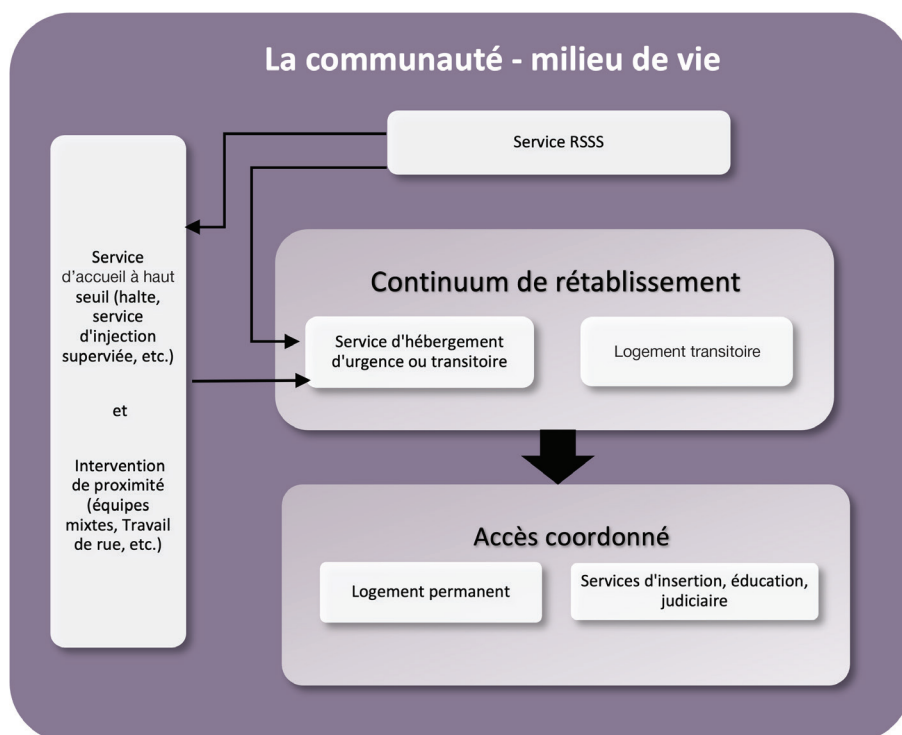
Afin d'améliorer l'offre de services en itinérance, la liste suivante présente les priorités régionales à développer, consolider et déployer qui sont spécifiquement en lien avec le PAII 2021-2026 :

- Développer une offre de services qui considère les besoins globaux des personnes dans le cadre d'un continuum d'hébergement-logement.
- Consolider les financements aux organismes d'hébergement d'urgence et transitoire jeunesse, femmes et Autochtones pour mieux répondre aux besoins spécifiques des usagers.
- Développer et consolider une offre d'hébergement d'urgence et transitoire 24/7 à l'année sur l'ensemble de la région :
 - Rattachée à des services de proximité du RSSS (sur tous les territoires CIUSSS)
 - Rattachée à des offres d'accompagnement en logement
- Mettre en place un accès coordonné pour les logements comportant plusieurs portes d'entrée, et ce, à partir des services d'hébergement d'urgence, d'hébergement transitoire ou du logement transitoire.
- Mettre en place des lits pour répondre aux besoins de santé des personnes en situation d'itinérance (isolement, convalescence, traitements, etc.).
- Mettre en place des services de gestion d'alcool dans les milieux d'hébergement et de logement.
- Augmenter l'offre de services en dépendance, pour soutenir les services d'hébergement d'urgence : augmenter le nombre de lits en ressources d'hébergement en dépendance (RHD), augmenter le nombre de lits transitoires pour les personnes en traitement et mettre en place des équipes de liaison dans les urgences hospitalières.
- Offrir des logements avec accompagnement à des jeunes à la sortie des Centres jeunesse.

- Augmenter l'offre de logements transitoires ou permanents avec accompagnement individuel ou collectif (programme de supplément au loyer (PSL), initiative pour la création rapide de logements (ICRL), logement social).
- Mettre en place une fiducie régionale volontaire universellement accessible afin de favoriser le maintien en logement ou de favoriser la sortie de la rue et, si possible, le retour à l'autonomie dans la gestion financière.
- Avoir des données probantes et actualisées sur le phénomène de l'itinérance pour mieux comprendre et coordonner l'accès aux services.
- Former et sensibiliser les intervenants des organismes communautaires, du réseau de la santé et de tous les partenaires qui offrent des services à la population itinérante.

Comme le démontre la figure 3, les services sont interreliés et doivent être coordonnés pour bien répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et à risque de le devenir.

Figure 3 : Interrelations des services en itinérance



4.1. PRIORITÉS COMMUNAUTAIRES MONTRÉALAISES

Pour la région de Montréal, les grandes priorités communautaires suivantes ont été identifiées pour les années 2022 à 2024 :

- Offrir des services pour combler la multitude de besoins des personnes en situation d'itinérance et répondre aux diverses réalités des personnes (ADS+).
- Augmenter l'accès des personnes en situation d'itinérance à différents types d'hébergement communautaire et de logement.

- Soutenir et accompagner en logement les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être afin de favoriser leur stabilité résidentielle.
- Prévenir l'itinérance ou les retours à l'itinérance en intervenant sur les points de bascule afin de freiner le phénomène des « portes tournantes » de l'itinérance.

La réalisation du plan d'action communautaire est possible grâce au programme VCS. Celui-ci, à travers ses cinq secteurs d'activités admissibles, se veut un levier essentiel pour répondre aux priorités communautaires régionales. Voici concrètement comment ces priorités communautaires se déclinent dans les secteurs d'activités :

1) Services de logement

- Soutien à des projets de placement en logement de type *Stabilité résidentielle avec accompagnement* (SRA) qui visent les personnes en situation d'itinérance chronique.
- Soutien à des projets de placement et d'accompagnement en logement selon des approches diversifiées (accompagnement individuel ou collectif, continuum d'hébergement-logement).

2) Prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges

- Offre de services de soutien et d'accompagnement pour éviter la rue, les services d'hébergement d'urgence (SHU), ou encore, un retour à la rue ou en SHU :
 - À des personnes en logement qui présentent des facteurs de vulnérabilité à l'itinérance.
 - À des personnes qui sortent d'institutions et qui présentent des facteurs de vulnérabilité à l'itinérance.
 - Après un séjour en SHU afin d'éviter la rue et le retour en SHU.

3) Services de soutien aux personnes desservies

- Offre de services pour combler les besoins variés des personnes en situation d'itinérance.
- Offre de services adaptés aux réalités diversifiées des personnes.

4) Investissements en immobilisations

- Augmentation de l'offre d'unités de logement avec soutien destinées aux personnes itinérantes.
- Amélioration des lieux d'accueil des personnes itinérantes qui visent à offrir des services d'accompagnement aux personnes itinérantes ou à risque imminent de le devenir.

5) Coordination des ressources et collecte de données

- Soutien à des projets de collecte de données afin d'augmenter les connaissances sur l'itinérance et la compréhension des enjeux sous-jacents.
- Soutien à la mobilisation et à la concertation pour améliorer les réponses en matière d'itinérance.

4.2. INTÉGRATION DE L'ADS+

L'*Analyse différenciée selon les sexes* dans une perspective intersectionnelle (ADS+) est à la base de chaque priorité communautaire montréalaise. En effet, s'il est attendu que le financement *Vers un chez-soi* réponde aux besoins de l'ensemble des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Une attention particulière doit être portée à des profils ou à des réalités vécues qui, à l'heure actuelle, souffrent d'un manque de services ou d'une offre moins bien adaptée. Il est question, notamment, des femmes ; des jeunes ; des couples ; des personnes issues des Premières Nations ou Inuit ; des personnes de diverses identités sexuelles et de genre ; des personnes vieillissantes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite ; des personnes qui consomment de l'alcool ou des substances psychoactives et des personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles. La prise en compte de l'ADS+ se fait également à travers l'analyse des projets soumis dans le cadre de l'appel de projets 2022-2024 et dans le financement global octroyé.

4.3. RÉSULTATS COMMUNAUTAIRES

Afin de mesurer les progrès réalisés en prévention et réduction de l'itinérance, des résultats, indicateurs et cibles ont été déterminés. Ceux-ci font écho aux priorités communautaires de la région de Montréal. Il importe toutefois de souligner que les indicateurs et cibles sont à un stade préliminaire ; ils évolueront à l'instar de l'avancement des travaux portant sur le plan concerté montréalais en itinérance, particulièrement en regard de la section 1 « Contexte et réalités montréalaises de l'itinérance » du présent document.

Tableau 2 : Résultats et cibles Vers un chez-soi 2022-2024

SERVICES DE LOGEMENT		
Résultats	Cibles	Sources de données
Réduction de l'itinérance chronique	300 personnes en situation d'itinérance (dont 50 % chronique) ont intégré un logement (privé ou social) au cours de l'année. Parmi celles-ci : • 70 % ont gardé leur logement durant 12 mois. • 50 % ont gardé leur logement durant 24 mois. • Moins de 20 % de personnes feront un retour à l'itinérance durant l'année. • 100 % reçoivent un revenu ou de l'aide au revenu après 12 mois. • 25 % ont commencé un nouvel emploi après 12 mois. • 15 % ont commencé un programme d'étude après 12 mois. • 33 % sont des femmes. • 50 % présentent un profil sociodémographique diversifié.	Rapports annuels des projets VCS
PRÉVENTION ET ORIENTATION VERS DES SERVICES OFFERTS À L'EXTÉRIEUR DES REFUGES		
Réduction de l'entrée ou du retour à la rue ou en refuge chez des personnes qui présentent des facteurs de vulnérabilité à l'itinérance	300 personnes par année ont bénéficié d'un service pour éviter le retour à la rue ou en refuge. Parmi celles-ci : • 25 % sont des femmes. • 50 % présentent un profil sociodémographique diversifié.	Rapports annuels des projets VCS
SERVICES DE SOUTIEN AUX PERSONNES DESSERVIES		
Offre de service renforcée pour combler les besoins variés des personnes en situation d'itinérance (PSI) et adaptée aux réalités diversifiées des personnes	1000 personnes par année ont bénéficié d'un service ou d'un accompagnement leur permettant de répondre à leurs besoins. Parmi celles-ci : • 33 % sont des femmes. • 50 % présentent un profil sociodémographique diversifié.	Rapports annuels des projets VCS
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS		
Offre d'unités de logement avec soutien augmentée	20 unités de logement avec soutien créées	Rapports annuels des projets VCS
COORDINATION DES RESSOURCES ET COLLECTES DE DONNÉES		
Connaissances sur l'itinérance et compréhension de certains enjeux améliorés	2 projets de collectes de données soutenus.	Rapports annuels des projets VCS
Mobilisation et concertation en itinérance renforcée	2 projets de mobilisation soutenus.	Rapports annuels des projets VCS

L'ensemble des cibles du programme *Vers un chez-soi*, sont inscrites plus spécifiquement dans les tableaux du plan concerté régional intégrant les actions du RSSS, de la Ville et des organismes communautaires présentés dans les sous-sections suivantes.

4.4. SYSTÈME D'ACCÈS COORDONNÉ À MONTRÉAL (ENTENTE VCS-CCI)

Dans le cadre du programme VCS, les régions visées par le volet Communautés Désignées (CD), dont Montréal, avaient l'obligation de réaliser, au plus tard le 31 mars 2022, des travaux d'analyse et de consultation afin d'appuyer la conception d'un modèle d'accès coordonné montréalais et d'en favoriser l'adhésion. Par la suite, il est prévu que la mise en œuvre des mécanismes de concertation communautaire se fasse de façon progressive au cours de l'exercice 2022-2023.

Pour réaliser le mandat de l'accès coordonné, rappelons que Montréal s'est doté d'une structure de gouvernance, composée de différents acteurs de la communauté concernés par l'accès coordonné. Cette structure a pour mandat de :

- Réaliser la cartographie des services et de leurs accès, dont l'accès au logement.
- Proposer des modalités de discussion avec les organismes et institutions qui concernent le concept d'accès coordonné.
- Proposer des priorités pour l'accès aux logements qui seront incluses dans les évaluations de besoins des personnes.
- Proposer des modalités d'appel à projets pour le financement d'un projet d'accès coordonné.
- Faire le suivi du projet.
- Mobiliser les partenaires pour leur intégration dans l'accès coordonné régional.

Travaux d'analyse et de consultation : cartographie des services d'hébergement et de logement en itinérance à Montréal

Dans le but de poser un regard critique sur l'accès aux services d'hébergement et de logement et afin d'identifier les barrières et enjeux sous-jacents, une analyse diagnostique ainsi qu'une cartographie des processus ont été réalisées. Le Comité de pilotage de l'accès coordonné s'est réuni en octobre 2021 afin d'établir les paramètres de réalisation de la cartographie. Cette rencontre a permis de valider les personnes ou organismes mandatés pour réaliser l'exercice ; d'identifier les services d'hébergement/logement à considérer ; de cibler les éléments à documenter ; de confirmer la méthodologie à utiliser et d'identifier les acteurs-clés à consulter pour cartographier les services d'hébergement/logement en itinérance.

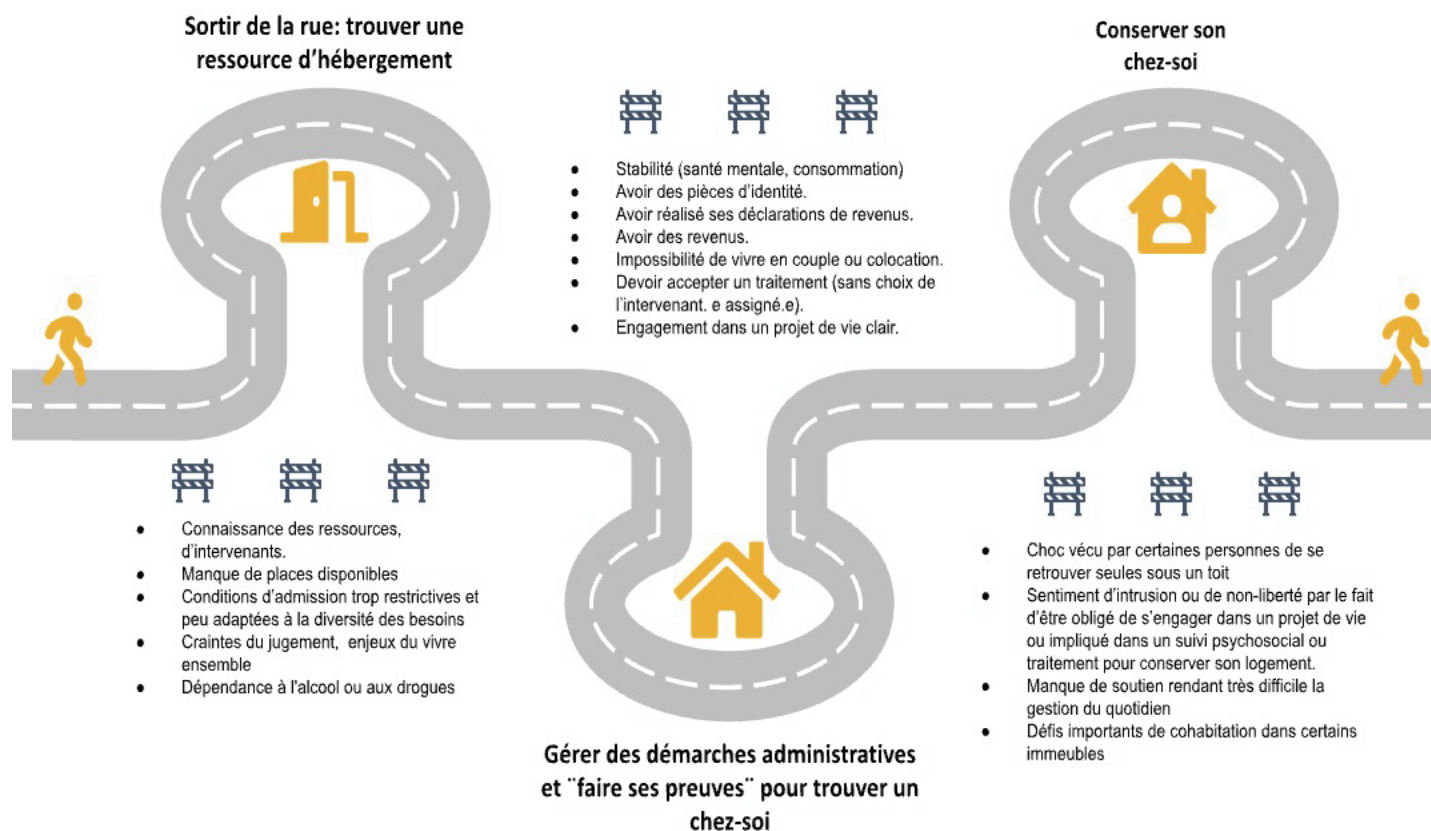
Au cours de cette rencontre, il a été convenu que la réalisation de la cartographie des services allait, dans un premier temps, s'intéresser aux services d'hébergement communautaire et de logement en itinérance à Montréal. Il a été convenu que la cartographie allait se réaliser selon trois volets :

- Un premier volet « **recensement et collecte d'informations sur les services d'hébergement communautaire et de logement social avec soutien communautaire** » a été assumé par le RAPSIM. Le Service régional de l'itinérance du CCSMTL a aussi procédé à une collecte de données afin d'intégrer au recensement les projets de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA).
- Un deuxième volet « **consultations des acteurs-clés en itinérance, analyse diagnostique et cartographie** » a été réalisé par un duo de consultants externes spécialisés en santé et services sociaux et en utilisation stratégique des connaissances.
- Un troisième volet « **entrevues individuelles auprès de personnes en situation d'itinérance** » était initialement prévu, mais n'a pu se réaliser en raison de la pandémie et des nombreuses éclosions qui ont touché les organismes en itinérance durant l'hiver 2022, moment durant lequel les entrevues devaient avoir lieu.

La cartographie a été déposée au MSSS récemment, ouvrant ainsi la voie aux travaux de réflexion entourant l'accès coordonné qui prendront tout leur essor dès l'automne 2022. Cette analyse a mis en évidence plusieurs barrières qui nuisent à l'accès à chaque type de service en particulier et qui rendent ardu le parcours des personnes en situation d'itinérance à travers les différents types d'hébergement et de logements.

Les obstacles et les enjeux d'accès sont regroupés en trois grandes étapes permettant de schématiser le parcours type des personnes en situation d'itinérance à Montréal (figure 4).

Figure 4 : Barrières rencontrées tout au long des parcours d'accès et de fréquentation des ressources



L'analyse a également permis de faire ressortir des lacunes, voire des trous de service dans le système d'hébergement et de logement montréalais en lien avec certains groupes de personnes en situation d'itinérance, dont les personnes issues des Premières nations et Inuit, les aînés ou les personnes en situation de perte d'autonomie, les personnes consommatrices d'alcool ou de drogues et celles issues de la communauté LGBTQIA2+.

Mise en œuvre de l'accès coordonné à Montréal

Tel que mentionné précédemment, la réalisation de la cartographie des services sert de point de départ aux réflexions visant à améliorer l'accès à ces services et pour mettre en place un système d'accès coordonné approprié à Montréal.

À cet égard, un système d'accès coordonné vise, de façon générale, à :

- Améliorer l'accès aux services, notamment ceux associés à l'obtention d'un hébergement/logement ;
- Assurer aux personnes en situation d'itinérance qu'elles reçoivent les services dont elles ont besoin par les bons fournisseurs, au bon moment, et ce, dans un souci d'efficacité.

Dans cette optique, la vision montréalaise est d'intégrer à l'accès coordonné le concept de « *No Wrong Door* » permettant aux personnes, peu importe l'organisme dans lequel elles se trouvent, d'être dirigées vers les bons services selon leurs besoins. Cette vision suppose la mise en place d'une structure de concertation et d'outils de repérage et d'évaluation harmonisés. Elle suppose aussi la mise en commun de mécanismes d'inscription à des services (par exemple : SISA, plateforme 100 logements, etc.). En entrant dans un organisme partenaire de l'accès coordonné, les personnes pourront être évaluées à l'aide d'un outil commun puis faire une demande de service correspondant à leurs besoins, directement dans cet organisme ou un autre organisme, grâce à des listes d'attente communes. Ultimement, l'accès coordonné permettra un accès facilité à de l'hébergement, à un logement (PSL, SRA, SCLS) et à des services (équipes de proximité, etc.). Ce système a aussi pour particularité de suivre la personne où qu'elle se trouve. Ainsi, le dossier accompagnera la personne indépendamment de l'organisme. De la même façon, si un logement est disponible, elle pourra en être informée, peu importe l'organisation où elle se trouve.

Le Comité de pilotage a débuté ses travaux en juin 2022 pour déterminer les grands principes de l'accès coordonné. Au cours des prochains mois, des rencontres auront lieu pour baliser le mécanisme d'accès coordonné qui sera privilégié dans la région de Montréal. Une fois ces travaux terminés, le comité pourra en faire la promotion. Par la suite, à l'automne 2022 un appel de projets pourra être effectué en vue d'une mise en œuvre durant l'année 2022-2023. Les années subséquentes, le comité aura pour responsabilité de faire le suivi et l'évaluation du système d'accès coordonné, tout en favorisant son amélioration continue et l'adhésion de plus de partenaires pour mieux desservir les personnes en situation d'itinérance.

Les sous-sections suivantes portent sur les actions intégrées du plan régional. Celles-ci regroupent l'ensemble des actions communautaires, des actions de la Ville de Montréal et des actions des instances gouvernementales régionales, dont le RSSS, afin de lutter contre l'itinérance. Les actions prévues aux différents axes sont sous la responsabilité et le suivi des différents comités afférents à la structure de gouvernance régionale en itinérance.

4.5. AXE TRANSVERSAL – CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les conditions de réussite forment un axe transversal au plan. Celles-ci réunissent les actions liées à la formation, le développement de connaissances sur le phénomène de l'itinérance et la collaboration intersectorielle entre les partenaires. Cet axe soutient le principe de l'*Analyse différenciée selon les sexes* dans une perspective intersectionnelle (ADS+) déployée de manière transversale à travers le plan d'action. Bien que les actions tentent de répondre aux besoins généraux de la population en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, certains moyens et certaines cibles s'appuient sur des trajectoires spécifiques et des profils particuliers, et ce afin de mettre en place des solutions adaptées aux diverses réalités. Enfin, l'axe transversal reconnaît l'aspect primordial de l'implication des personnes en situation d'itinérance dans l'élaboration des décisions et des actions qui les concernent.

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
Formation et sensibilisation	1. Former et sensibiliser les travailleurs des divers milieux ciblés aux réalités de l'itinérance	1.1 Documentation des besoins en matière de formation en itinérance pour la région montréalaise	Un document fait l'inventaire des besoins en formation, en 2023. Il inclut une série de recommandations ciblées pour nourrir les travaux du MSSS	CCSMTL Collaborateurs : Ville de Montréal Organismes communautaires
Mesure 12.1 du PAII		1.2 Financement pour soutenir les pratiques cliniques en dépendance et en itinérance ainsi que des formations pour les intervenantes et les intervenants	83 organismes communautaires financés en 2021-2022 pour offrir de la formation et du soutien clinique dans l'amélioration des pratiques en dépendance et en itinérance	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires
		1.3 Communication pour favoriser la diffusion d'outils de sensibilisation sur la réalité de l'itinérance	Un plan de communication en lien avec la diffusion des connaissances et des pratiques en itinérance est déposé en 2023-2024 Le plan de communication inclut des stratégies qui permettent de diffuser plus activement le <i>Guide des bonnes pratiques en itinérance</i> du CRÉMIS ainsi que d'autres outils de sensibilisation, d'intervention et de connaissances complémentaires sur les diverses réalités en itinérance	CCSMTL Collaborateurs : Ville de Montréal CRÉMIS Organismes communautaires

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
Connaissances	2. Effectuer un suivi en continu et participer à l'approfondissement des connaissances entourant le phénomène de l'itinérance	2.1 Suivi des données régionalisées sur le phénomène de l'itinérance	Une compilation d'indicateurs régionaux ciblés est élaborée par chacun des comités d'axes Une mise à jour des indicateurs ciblés est effectuée ponctuellement en collaboration avec la DRSP	Direction régionale de santé publique (DRSP) CCSMTL Collaborateurs : Comités d'axes
		2.2 Mise en place des mécanismes de partage des données régionalisées sur le phénomène de l'itinérance	Au moins un atelier de discussion et d'échanges sur le partage de données régionalisées en itinérance est planifié en 2023 Un rapport synthèse des discussions est élaboré dans la mise en place d'une vision commune sur les données régionalisées en itinérance	CCSMTL Collaborateurs : Ville de Montréal, RSSS, ISIM Organismes communautaires
		2.3 Développement des connaissances sur le phénomène de l'itinérance	Quatre projets communautaires sont financés pour améliorer les connaissances sur l'itinérance, dont un sur les réalités LGBTQIA2+, un sur les pratiques liées à l'ADS+ et un autre sur l'accompagnement en logement à haut seuil d'acceptabilité (VCS 2022-2024) Au moins un exercice de dénombrement est tenu à Montréal Au moins un rapport montréalais sur le dénombrement est effectué	CCSMTL Collaborateurs : DRSP Ville de Montréal Organismes communautaires
Dialogue intersectoriel	3. Favoriser la participation des personnes en situation d'itinérance ayant un vécu expérientiel dans la structure de gouvernance régionale en itinérance	3.1 Mise sur pied d'un comité régional consultatif concernant les personnes ayant un vécu expérientiel en itinérance	Un comité consultatif composé de personnes ayant un vécu en itinérance est actif en 2023-2024 et intègre la structure de gouvernance régionale	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires
	4. Favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance à Montréal	4.1 En concordance avec les travaux nationaux, mise en place de travaux pour définir les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance à Montréal	Un document qui définit les rôles et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance à Montréal est adopté et actualisé	ISIM

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
		4.2 Mise en œuvre du Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 : <i>S'unir dans l'action</i> au niveau régional	Un tableau de bord est élaboré en 2022 pour effectuer le suivi du plan 2021-2026 Une reddition de comptes annuelle est réalisée pour les périodes de 2022 à 2026	ISIM Comité de coordination
		4.3 Financement de projets communautaires qui favorisent la concertation et la mobilisation des acteurs à la lutte à l'itinérance	Deux projets communautaires visent à nourrir la concertation en itinérance à Montréal et à favoriser l'adhésion du Plan concerté montréalais en itinérance (VCS 2022-2024)	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires
	5. Instaurer un système d'accès coordonné à Montréal	5.1 Mise en œuvre de l'accès coordonné	Un système d'accès coordonné est instauré en 2023	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires

4.6. AXE HÉBERGEMENT ET LOGEMENT

La reconnaissance de la diversité s'applique autant dans les types d'hébergement et de logement que dans les approches d'accompagnement. Cette reconnaissance de la diversité permet de respecter le besoin de la personne, ce qui est primordial à l'axe hébergement et logement. Un principe directeur de cet axe est l'arrimage entre le développement de projets et le financement de l'offre de services en accompagnement. Par ailleurs, cet axe révèle toute l'importance de réunir les différents partenaires afin de faciliter l'accès au continuum hébergement-logement. Ainsi l'offre d'hébergement d'urgence doit être planifiée selon l'évolution des besoins des personnes dans leurs quartiers et en lien avec l'accès au logement. Notons d'ailleurs que les services d'hébergement d'urgence (SHU) et d'hébergement transitoire dans les secteurs excentrés du centre-ville sont à maintenir et à développer ; par exemple, mettre en place et rendre disponible à l'année des services 24/7 dans une perspective d'accompagnement des personnes vers l'accès à un logement transitoire ou permanent (privé ou social), et ce, dans le respect de leurs choix et leurs besoins.

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
Prévenir	6. Prévenir la perte de logement auprès des personnes vulnérables	6.1 Mise en place de mécanismes et d'initiatives visant à repérer les personnes à risque d'éviction et les référer vers des services de soutien afin de prévenir l'itinérance	Deux projets visent à prévenir la perte de logement, social dans un cas, et privé dans l'autre, à des personnes avec vécu en itinérance qui sont à risque imminent d'éviction (VCS 2022-2024)	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires
Mesures 6.1 et 6.2 du PAII	7. Diminuer les obstacles entourant l'accès à un hébergement ou à un logement pour les personnes en situation d'itinérance	7.1 Amélioration de la coordination de l'accès au continuum d'hébergement/logement pour les personnes en situation d'itinérance	15 services d'hébergement d'urgence et/ou transitoire inscrits dans l'accès coordonné, dont : - Deux services d'hébergement d'urgence pour les femmes - Un service d'hébergement d'urgence pour les Autochtones 30 organismes qui offrent du logement transitoire ou permanent sont inscrits dans l'accès coordonné, dont : - Deux organismes pour les femmes - Un organisme pour les Autochtones	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires
Mesure 1.1 du PAII		7.2 Accompagnement en logement de jeunes en situation d'itinérance et de jeunes issus des Centres jeunesse à risque de vivre une situation d'itinérance	43 unités de supplément au loyer avec accompagnement pour des jeunes hébergés en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation	CCSMTL Collaborateurs : OMHM

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
			10 jeunes accompagnés par un projet de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) (VCS 2022-2024) 14 jeunes, dont des jeunes neuro-divergents, ont accédé à un logement locatif seul ou en location en vertu de projets pilotes visant à lever des barrières d'accès rencontrées par les jeunes (VCS 2022-2024) 7 projets offrent un accompagnement en logement (sans PSL) à des jeunes (VCS 2022-2024)	Organismes communautaires Centres jeunesse
Mesure 6.1 du PAII		7.3 Consolidation des services d'hébergement communautaire pour les jeunes en situation d'itinérance	13 organismes d'hébergement jeunesse consolidés	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires Jeunesses
Accompagner Mesure 6.1 du PAII	8. Améliorer l'offre de services en hébergement d'urgence et de transition	8.1 Financement et consolidation de l'offre de services en hébergement d'urgence et de transition afin de répondre à l'augmentation et à la diversité des besoins	Un plan régional de l'offre de services de l'hébergement d'urgence et de transition est développé 750 lits 24/7 à l'année développés (sortir de la logique saisonnière), pour un total de 1 700 lits disponibles à Montréal pour les hommes, femmes et jeunes, dont : • Des sites sur tous les territoires CIUSSS • Un site haut-seuil pour les femmes qui vivent des enjeux de dépendances • Un site haut-seuil pour les Autochtones • Un site haut-seuil pour les Inuit 70 lits ajoutés dans le cadre des mesures hivernales (places d'accueil sans accompagnement) 5 organismes d'hébergement pour les hommes sont soutenus financièrement (2022 à 2026) 13 organismes d'hébergement pour les jeunes sont soutenus financièrement (2022 à 2026)	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
			2 organismes d'hébergement pour les communautés autochtones sont soutenus financièrement (2022 à 2026)	
Mesure 6.2 du PAII		8.2 Consolidation et bonification de l'offre de service d'hébergement d'urgence 24/7 et d'hébergement de transition pour les femmes en situation d'itinérance	24 lits femmes développés 55 lits femmes consolidés dans les organismes communautaires 14 organismes d'hébergement pour les femmes sont soutenus financièrement (2022 à 2026)	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires femmes
Mesure 10.1 du PAII		8.3 Développement d'un continuum de services 24/7 dans une perspective holistique pour les communautés autochtones, soit hébergement d'urgence, hébergement à haut seuil, hébergement transitoire, hébergement avec un programme de gestion de l'alcool et accès à un logement avec accompagnement	Un projet de gestion supervisée d'alcool (<i>Wet services</i>) pour les Autochtones, consolidé Un projet de centre de santé et d'hébergement d'urgence pour les Inuit (40-60 places) Un projet d'hébergement d'urgence à haut seuil pour les Autochtones (40-60 places) Au moins un projet d'accompagnement en logement ou des PSL réservés pour les communautés autochtones	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires
	9. Développer et améliorer l'offre de services en logement transitoire et permanent	9.1 Développement de logements sociaux s'adressant aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	300 logements sociaux dédiés aux personnes en situation d'itinérance sont développés annuellement	Collaborateurs : SHQ MAMH Ville de Montréal (Service de l'Habitation) Organismes communautaires OSBL d'habitation
Mesure 5.3 du PAII		9.2 Augmentation de l'offre de logement social ou de PSL, avec des services d'accompagnement en logement adapté aux besoins des personnes qui ont connu des épisodes d'itinérance	530 personnes accompagnées en logement (Approche SRA et SCLS) 185 personnes logées et accompagnées en logement, selon l'approche SRA (VCS 2022-2024) dont : 126	CCSMTL Collaborateurs : OMHM Organismes communautaires

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
			personnes ayant des enjeux en santé mentale ; 15 Autochtones (majoritairement Inuit) ; 10 jeunes ; 8 femmes	
		9.3 Accompagnement des personnes et protection de leurs droits lors de la fermeture potentielle de maison de chambres privées dans le respect des droits et des besoins des locataires	Un mécanisme transversal d'intervention est élaboré afin de présenter l'offre des maisons de chambres privées et sociales	CCSMTL Ville de Montréal Collaborateurs Organismes communautaires
Collaborer	10. Améliorer la concertation des différents acteurs dans les projets d'hébergement d'urgence ou de logement en itinérance	10.1 Mise en place d'une coordination des places disponibles entre les SHU et un plan de transport entre les SHU et/ou de l'espace public vers les SHU	Un plan concerté comprend des navettes et autres moyens de transport	Ville de Montréal STM CCSMTL Organismes communautaires

4.7. AXE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Cet axe vise le développement d'une cohésion régionale entre les différents établissements du RSSS sur le territoire montréalais ; il permet cette cohésion tout en travaillant avec les différents partenaires, dont le milieu communautaire, et ce, en reconnaissant leur expertise propre. Un des grands principes est d'assurer une meilleure accessibilité, qualité, intégration et continuité de services pour les personnes en situation d'itinérance. Le RSSS souhaite bonifier ses équipes de proximité et augmenter sa visibilité auprès de ces personnes et des partenaires. Il souhaite particulièrement le faire dans les quartiers plus touchés et selon une approche populationnelle : rejoindre les personnes là où elles se trouvent pour leur permettre un meilleur accès aux soins et services du RSSS. Cette vision suppose que chaque territoire ait des services d'hébergement d'urgence 24/7 à l'année, ceux-ci accompagnés d'ententes de collaboration avec les établissements de santé et services sociaux. Ces ententes devraient permettre le déploiement d'équipes de proximité pour soutenir les organismes et conséquemment, l'accès aux services et la prise en charge adéquate. Des ententes de collaboration pourront être localement établies pour mieux répondre aux besoins.

Par ailleurs, soulignons que la dépendance affecte particulièrement les personnes en situation d'itinérante et pour rejoindre celles-ci, le RSSS souhaite bonifier son offre de services afin d'augmenter ses capacités d'accès. Les comorbidités accompagnées de la dépendance, particulièrement observées durant les dernières années, nécessitent un meilleur accès aux services offerts aux populations aux prises avec des problèmes de consommation et de toxicomanie.

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
Prévenir	11. Accompagner les personnes vulnérables dans leur sortie d'établissement afin de leur assurer un accès aux services de santé et services sociaux	11.1 Création et consolidation de trajectoires de services pour une meilleure transition vers les services de santé à la sortie d'un établissement	Au moins 10 trajectoires améliorées ou développées pour les programmes et services des établissements Au moins 50 services d'accompagnement annuels offerts par les navigateurs autochtones 2 projets visent à éviter un retour à la rue à la sortie d'un établissement carcéral provincial (VCS 2022-2024)	Les deux Centres jeunesse 5 CIUSSS CHUM CUSM Milieu carcéral Organismes communautaires
Mesure 6.3 du PAII		11.2 Développement au sein des établissements de la fonction de professionnel répondant en itinérance qui fait le pont avec la communauté pour planifier la sortie d'un établissement de santé/sortie établissement carcéral	7 professionnels, équivalent temps complet (ETC) (+1 CHUM et +1 CUSM). 3 agents de liaison autochtones pour la région de Montréal	5 CIUSSS CHUM CUSM

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
Accompagner	12. Développer ou consolider, dans les lieux fréquentés par les personnes en situation d'itinérance (PSI), dont les SHU, les activités de démarchage, de détection, d'évaluation et d'intervention spécialisées en dépendance	12.1 Déploiement et évaluation d'un projet d'hébergement avec programme de gestion de l'alcool	40 personnes hébergées annuellement dans les services Programme de gestion de l'alcool (PGA)	CCSMTL CHUM Organismes communautaires
Mesure 3.1 du PAII		12.2 Augmentation du soutien clinique en dépendance dans les services d'hébergement communautaire	10 organismes d'hébergement d'urgence ou transitoire soutenus cliniquement sur les enjeux de dépendances	CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires
Mesure 3.1 du PAII		12.3 Rehaussement de l'offre de services de l'Urgence-dépendance	6 ETC ajoutés	CCSMTL
Mesure 3.1 du PAII		12.4 Bonification du parc de lits en Ressource d'hébergement en dépendance (RHD) – Aide et soutien à la désintoxication et des services culturellement adaptés à la population autochtone	Une ressource d'hébergement en dépendance (RHD) est existante à Montréal, offre des services aux personnes en situation d'itinérance, certifié pour aide et soutien à la désintoxication et des services culturellement adaptés pour la population autochtone	Ressource d'hébergement en dépendance CCSMTL
Mesure 3.1 du PAII		12.5 Développement d'une offre d'hébergement transitoire pour usagers qui amorcent un traitement en dépendance, en particulier un traitement agoniste aux opioïdes (TAO)	Un organisme offre de l'hébergement transitoire pour les personnes en situation d'itinérance qui amorcent un traitement en dépendance	CCSMTL
Mesure 3.1 du PAII		12.6 Déploiement d'équipes de liaison en dépendance dans les urgences hospitalières	14 ETC répartis dans les équipes de liaison Au moins 8 urgences ont une équipe de liaison déployée	5 CIUSSS CHUM CUSM
		12.7 Diminution des surdoses par l'accès à de la naloxone, la sensibilisation et la formation dans tous les milieux fréquentés par les PSI	4 projets visent à joindre les PSI usagers de drogues dans leur milieu selon une approche de réduction des méfaits, dont un projet pour les personnes autochtones (VCS 2022-2024)	CCSMTL DRSP Collaborateurs : Organismes communautaires
Mesure 6.3 du PAII	13. Mettre en œuvre la <i>Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux</i> pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	13.1 Consolidation et développement des équipes de proximité en itinérance à Montréal dans une perspective de santé communautaire et de continuum de soins et de services	30 ETC sur l'ensemble du territoire montréalais	5 CIUSSS CHUM CUSM

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
Mesure 6.3 du PAII		13.2 Formation sur les outils de repérage (IRIS) pour les travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux identifiés par les établissements	Au moins 15 directions-programmes et services rejoints (SMD, SAPA, DI_TSA, etc.) dans l'ensemble des établissements du RSSS montréalais	5 CIUSSS CHUM CUSM
Mesure 6.3 du PAII		13.3 Coordination des comités locaux cliniques en itinérance de chaque CIUSSS montréalais dans le cadre de la stratégie d'accès	Au moins deux rencontres (par année) par établissement	5 CIUSSS CHUM CUSM
Collaborer	14. Améliorer les arrimages entre le RSSS, le milieu communautaire et les partenaires intersectoriels afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	14.1 Développement et soutien des communautés de pratique	Une communauté de pratique pour les équipes de proximité des CIUSSS (Nombre de membres, nombre de rencontres, etc.) 10 communautés de pratique communautaires (dont celle ADS+)	5 CIUSSS CHUM CUSM Collaborateurs : Organismes communautaires
		14.2 Poursuite ou déploiement des comités locaux communautaires pour l'amélioration de l'offre de services en itinérance	Au moins deux rencontres (par année) des comités locaux communautaires qui incluent la participation des CIUSSS locaux	Organismes communautaires
Mesure 6.3 du PAII		14.3 Arrimage des agents pivots et des équipes de proximité avec les milieux communautaires	20 organismes soutenus (par année) pour l'accès aux services	5 CIUSSS
		14.4 Déploiement final des points d'accès RAMQ	20 points de service RAMQ déployés sur l'ensemble du territoire 30 organismes communautaires authenticateurs, ceux-ci incluent des partenaires jeunes, femmes, Autochtones	5 CIUSSS CHUM CUSM

4.8. AXE COHABITATION SOCIALE ET ENJEUX DE JUDICIARISATION

L'itinérance est un phénomène présent sur l'ensemble du territoire montréalais et les différentes parties prenantes doivent se doter d'une vision régionale de la cohabitation sociale en tenant compte des diverses réalités et des pratiques locales pour y répondre. Au cœur de l'axe cohabitation sociale et enjeux de judiciarisation, il y a la reconnaissance du principe suivant : pour des relations harmonieuses, la région doit disposer d'un nombre accru de ressources d'aide adaptées, mais aussi favoriser l'inclusion dans l'espace public ainsi que les échanges entre les personnes en situation d'itinérance et la population. Enfin, l'axe reconnaît que la judiciarisation constitue une problématique importante à Montréal et soutient le principe de déjudiciarisation.

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
Prévenir	15. Favoriser la communication et la sensibilisation en lien avec la cohabitation sociale et la réalité de l'itinérance	15.1 Élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation sur l'itinérance, dont la promotion d'outils	Un plan de communication et de sensibilisation est mis en œuvre dès 2022 Une campagne de sensibilisation grand public est déployée en 2023 et 2024 Au moins une activité régionale visant la sensibilisation du grand public à la réalité des personnes sans-abri est mise en place, soutenue ou promue chaque année Un guide municipal sur la cohabitation sociale est déployé d'ici décembre 2025	Ville de Montréal Collaborateurs : CCSMTL Organismes communautaires
		15.2 Inclusion des personnes avec un vécu expérientiel dans l'élaboration de la planification urbaine	Au moins un projet municipal par année inclut directement des personnes en situation d'itinérance dans ses phases de consultation et de déploiement (ex : aménagement de parc)	Ville de Montréal et ses arrondissements Collaborateurs : Organismes communautaires
	16. Prévenir la judiciarisation	16.1 Mise en place de mesures alternatives à la judiciarisation	Au moins cinq mesures alternatives sont mises en place. Augmentation annuelle d'appels pris en charge par l'EMMIS en provenance des services policiers	Ville de Montréal Collaborateurs : organismes communautaires

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
Accompagner	17. Intervenir de manière inclusive dans le partage de l'espace public.	17.1 Consolidation des équipes mixtes d'intervention psychosociale et policière de proximité dans la communauté	Une bonification (ETC) de l'offre de services des équipes mixtes du SPVM est effectuée Maintien des patrouilles conjointes avec le Centre d'amitié autochtone de Montréal Un plan d'activités annuel de relations avec la communauté (contribution aux tables et comités de travail communautaire, événements spéciaux, etc.)	SPVM CCSMTL Organismes communautaires
		17.2 Déploiement de projets visant une amélioration des interventions policières du SPVM auprès des PSI	Une procédure d'implication de l'équipe ECCR en période de froid intense 1 projet E=MC2 à Gamelin et ajout d'un 2^e site au Square-Cabot 1 ETC professionnel civil en développement communautaire aux relations avec les peuples autochtones embauché au SPVM Un calendrier de formation annuel pour tous les agents attirés à l'itinérance dans les PDQ Au moins une activité du pôle de services en itinérance est coordonnée et réalisée	SPVM Collaborateurs : Organismes communautaires
		17.3 Développement de la pratique de médiation et de cohabitation	D'ici 2025, l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) couvre au moins 50 % du territoire. Un cadre de référence en médiation et en cohabitation sociale est élaboré	Ville de Montréal Collaborateurs : Organismes communautaires
		17.4 Soutien aux personnes en situation d'itinérance dans le réseau souterrain et le métro et soutien aux autres usagers par des interactions de médiation sociale	Un plan sur les mesures hivernales dans le métro afin de mieux intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance : d'octobre à avril Un plan de communication conjoint de la STM et de la Ville s'adresse aux usagers du métro en lien avec l'itinérance et la cohabitation sociale Un poste d'agent de liaison entre les partenaires en itinérance et la STM afin de mieux coordonner les actions dans le métro Une 2^e équipe mixte ÉMIC	Villes de Montréal STM SPVM Organismes communautaires

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
		17.5 Pérennisation et consolidation des services de jour au sein des services d'hébergement d'urgence, et ce prioritairement, dans les quartiers hors centre-ville, offrant une alternative à la rue	Un minimum d'un site d'hébergement d'urgence 24/7 par territoire CIUSSS Un site 24/7 pour les femmes (qui vise entre autres les femmes inuites) Un site 24/7 pour les personnes autochtones avec des enjeux de consommation Quatre projets offrent des services de base et d'accompagnement (de jour) à des personnes en situation d'itinérance dans un lieu d'accueil hors centre-ville (VCS 2022-2024)	CCSMTL Organismes communautaires
	18. Favoriser la déjudiciarisation	18.1 Promotion de l'information concernant les neuf programmes sociaux à la Cour auprès des acteurs judiciaires concernés, des partenaires intersectoriels ainsi que des personnes en situation d'itinérance	Des informations mises à jour sont envoyées aux organismes communautaires et partenaires intersectoriels Des séances d'information destinées aux organismes communautaires et partenaires intersectoriels sont organisées (Barreau du Québec, Association des avocats de défense de Montréal, SPVM, STM, universités du Québec)	Ville de Montréal (Cour municipale) CCSMTL (DPSMD) Organismes communautaires
		18.2 Élargissement des critères d'intégration du Programme d'accompagnement justice itinérance à la Cour (PAJIC) – volets pénal et criminel 18.3 Élargissement des critères d'intégration du Programme d'accompagnement justice toxicomanie (PAJTO) - volet admissible aux personnes qui sont en liberté en attente de leur procès	Maintien du travail conjoint avec la Clinique Droits Devant et le Centre de réadaptation en dépendance de Montréal Une liste à jour des nouveaux critères d'intégration et d'admissibilité est diffusée aux acteurs judiciaires concernés et partenaires intersectoriels Un suivi du nombre de personnes accompagnées est effectué annuellement (hommes, femmes, jeunes)	Ville de Montréal (Cour municipale) CCSMTL (DPSMD) Organismes communautaires
		18.4 Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'accompagnement justice aux personnes autochtones (PAJA) 18.5 Mise en œuvre du Programme de mesures de rechange général (PMRG-A-MU) pour Autochtones en milieu urbain	Un plan de communication fait connaître le PAJA et le PMRG-A-MU auprès des acteurs judiciaires concernés et partenaires intersectoriels Maintien du travail conjoint avec le	Ville de Montréal (Cour municipale) Organismes communautaires

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
			Centre de justice des premiers peuples de Montréal et les Services parajudiciaires autochtones du Québec Un suivi du nombre de personnes accompagnées est effectué annuellement (hommes, femmes, jeunes)	
		18.6 Simplification du processus de collaboration entre le PAJIC, le Programme du percepteur des amendes d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance (PAPSI) et les organismes communautaires	Au moins trois rencontres (par année) du Comité interne de la cour municipale de Montréal portant sur la judiciarisation de l'itinérance Présence du percepteur lors des séances PAJIC – volet pénal afin qu'une personne ait une vue d'ensemble de sa situation pénale	Ville de Montréal (Cour municipale) CCSMTL (DPSMD) Organismes communautaires
Collaborer	19. Favoriser l'accès au programme de déjudiciarisation	19.1 Simplification du processus de collaboration entre le PAJIC, le Programme d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance (PAPSI) et les organismes communautaires	Une liste à jour des processus simplifiés est diffusée annuellement aux parties prenantes	Ville de Montréal (Cour municipale) CCSMTL (DPSMD) Organismes communautaires
	20. Harmoniser les pratiques de cohabitation sociale sur l'ensemble du territoire Montréalais.	20.1 Mise en œuvre et suivi des plans de cohabitation sociale locaux	Au moins 8 comités locaux en itinérance actifs avec des plans d'action spécifiques à leurs réalités locales	Ville de Montréal Arrondissements Organismes communautaires

4.9. AXE ÉDUCATION, INSERTION ET REVENU

L'axe Éducation, insertion et revenu vise des principes d'adaptation et de flexibilité des programmes et des mesures pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes. Conscient de naviguer dans des univers normés par des cadres légaux, l'axe souhaite assurer une fluidité entre le milieu institutionnel et le milieu communautaire, et ce, dans un esprit de collaboration. Le rétablissement pour plusieurs personnes en situation d'itinérance passe par un retour aux études, au travail ou à l'obtention d'un meilleur revenu. Ce processus s'inscrit également dans le principe de normalisation des personnes dans leur milieu de vie, de reprise de pouvoir sur leur vie et de dignité. La gestion des avoirs lorsque les personnes sont en situation d'extrême précarité, est d'autant plus importante pour sortir de la rue ou de se maintenir en logement.

Pour Montréal, des projets de fiducie volontaire, qu'ils soient portés par le milieu communautaire ou RSSS, représentent des leviers à l'intervention concertée. La fiducie volontaire, dans un contexte de travail intersectoriel, permet aux différents partenaires de maintenir des points d'échanges pour soutenir concrètement les personnes qui souhaitent entamer une démarche de réinsertion socioprofessionnelle par une approche de réduction des méfaits, mais aussi dans une perspective de maintien en logement.

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
Prévenir	21. Améliorer la préparation de la sortie d'un établissement carcéral	21.1 Actualisation des ententes régionales pour l'obtention des cartes d'assurance maladie pour les personnes à la sortie des établissements carcéraux. La carte RAMQ permet ensuite l'accès à différents documents administratifs, en vue d'un revenu.	Une entente entre Service Québec et le Réseau correctionnel de Montréal est actualisée dans l'ensemble des établissements Un suivi annuel sur l'augmentation du nombre d'individus détenus qui ont obtenu une carte d'assurance maladie est effectué (taux d'augmentation annuel)	Réseau correctionnel de Montréal Collaboration : Service Québec
		21.2 Amélioration du repérage des individus à risque d'itinérance avant et lors de la sortie des services correctionnels	Un suivi sur le nombre d'individus détenus identifiés et accompagnés avant et lors d'une sortie carcérale est effectué annuellement (taux d'augmentation annuel)	Réseau correctionnel de Montréal Collaborations : organismes communautaires

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
		21.3 Soutien à des projets d'accompagnement communautaire pour l'insertion sociale à la suite d'une incarcération	Deux projets de sortie carcérale sont financés et développés (VCS 2022-2024)	CCSMTL Collaborations : Réseau correctionnel de Montréal Organismes communautaires
Accompagner Mesure 7.1 du PAII	22. Faciliter l'accès et la gestion d'un revenu pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	22.1 Mise en place d'un projet pilote régional de fiducie volontaire	Deux projets pilotes de fiducie volontaire sont instaurés en 2023-2024, dont : un projet de fiducie régional qui vise la sortie de la rue et un projet de fiducie régional qui vise le maintien en logement social 500 personnes par année soutenues par les services de fiducie régionale volontaire d'ici 2026	Organismes communautaires Collaborateurs : RSSS Ville de Montréal Services Québec de Montréal
		22.2 Diffusion des nouveaux services personnalisés de gestion des avoirs offerts par le Curateur public auprès des intervenants du milieu de l'itinérance et aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, notamment chez les jeunes plus vulnérables	Au moins trois formations sont offertes par le Curateur public, dont : • Au moins une formation pour les intervenants du milieu communautaire • Au moins une formation pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir • Au moins une formation pour les jeunes les plus vulnérables.	Curateur public CCSMTL Collaborateurs : Organismes communautaires.

VOLETS	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS/ CIBLES ADS+	RESPONSABLE/ COLLABORATEURS
	23. Soutenir les projets qui visent l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	23.1 Financement de projets d'acquisition d'habiletés sociales et/ou d'insertion à l'emploi	2 projets en soutien à l'insertion sociale et à l'emploi, dont un pour les jeunes (VCS 2022-2024) Des services sont financés annuellement par Service Québec de Montréal et ciblent les personnes en situation d'itinérance : • 11 ententes conclues ciblent les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir pour les aider à intégrer le marché de travail par le biais d'un projet de préparation à l'emploi, d'un service d'aide à l'emploi ou d'un programme d'aide et d'accompagnement social • 2000 casiers ouverts annuellement pour un service de comptoir postal pour la remise de chèques et la gestion du courrier gouvernemental des prestataires de l'aide financière de dernier recours, en situation d'itinérance	CCSMTL CSSDM (CREP) Collaborateurs : Organismes communautaires Services Québec de Montréal Ville de Montréal
Collaborer	24. Sensibiliser et mobiliser les acteurs du secteur de l'éducation à la lutte à l'itinérance	24.1 Développement d'ententes de collaboration entre le ministère de l'Éducation, MTESS et le milieu communautaire	Au moins une entente formelle développée d'ici 2026 pour augmenter l'accessibilité à l'éducation et à la formation pour les personnes en situation d'itinérance	MTESS Collaborateurs : CSSDM (CREP) Ministère de l'Éducation Organismes communautaires Comité d'axe

5. Plans d'investissement

5.1. PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE VCS 2022-2024

Par le biais de consultations communautaires, le plan d'investissement vise à déterminer les priorités de chaque communauté quant à l'affectation du programme *Vers un Chez-soi* : celui-ci comprend à la fois le volet Communautés désignées (CD) et le volet Capacité communautaire et innovation (CCI). Bien que le plan d'investissement puisse être ajusté au fur et à mesure que les priorités de la communauté évolueront, les consultations réalisées auprès des partenaires en itinérance ont permis d'établir le plan d'investissement en fonction de l'exercice 2022-2024 selon cinq (5) secteurs d'activités. Le financement des projets communautaires dans le cadre de VCS est possible grâce à Emploi et Développement social Canada (EDSC).

FINANCEMENT ALLOUÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS	INDICATEURS/RÉSULTATS COMMUNAUTAIRES	2022-2024 (%)	2022-2024 (\$/AN)
1. Services de logement	300 personnes en situation d'itinérance (dont 50 % de PSI chroniques) ont intégré un logement (privé ou social) au cours de l'année	50 %	6 588 798 \$/an
2. Prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	300 personnes par année ont bénéficié d'un service pour éviter le retour à la rue ou en refuge	8 %	1 054 208 \$/an
3. Services de soutien aux personnes desservies	1000 personnes par année ont bénéficié d'un service ou d'un accompagnement leur permettant de répondre à leurs besoins	30 %	3 953 278 \$/an
4. Investissements en immobilisations	Au moins 100 unités de logement soutenues financièrement en immobilisations (achat d'ameublement, rénovations, etc.), elles permettent à des personnes en situation d'itinérance (PSI) d'obtenir un logement	10 %	1 317 759 \$/an
5. Coordination des ressources et collecte de données	Au moins 3 projets soutenus permettent d'améliorer les connaissances en itinérance 2 projets soutenus visent à favoriser la mobilisation en itinérance	2 %	263 552 \$/an
Sous-total		100 %	13 177 595 \$/an
6. Financement additionnel : services d'urgence et transitoire	1400 lits d'hébergement d'urgence ou transitoire déployés sur l'ensemble du territoire en service 24/7 à l'année	s. o.	21 276 431 \$/an 1 21 013 906 \$/an 2
Total			55 467 932 \$

5.2. PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PAII 2021-2026 ⁵

Mesures du PAII	Vision stratégique régionale	Libellé de la mesure du PAII	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Mesure 1.1 du PAII Plan régional : mesure 7.2	Afin d'éviter un des principaux points de bascule vers l'itinérance afin de soutenir plus durablement la transition entre la sortie des Centres jeunesse et le début de la vie adulte, l'accompagnement en logement des jeunes les plus vulnérables ou ceux qui ont connu des épisodes d'itinérance. Cette mesure vient mettre en lumière les opportunités du RSSS, de la ville et du milieu communautaire de s'arrimer pour travailler conjointement dans une optique de prévention de l'itinérance.	Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation Modalité d'octroi : intégré à la modalité de la mesure 5.3 Cible : 22 jeunes accompagnés annuellement (cible reçue via lettre de financement : 22)	115 583 \$	145 400 \$	145 400 \$	145 400 \$	145 400 \$	697 183 \$
			Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	
Mesure 3.1 du PAII Plan régional : mesures 12.2/12.3/12.4/12.5/12.6	La dépendance affecte particulièrement les personnes en situation d'itinérance (PSI) et pour rejoindre celles-ci, le RSSS souhaite bonifier son offre de services afin d'augmenter ses capacités d'accès. L'intoxication et la détresse qui l'accompagnent sont observées par les différents partenaires communautaires et soulevés comme un enjeu particulièrement présent. Les comorbidités, accompagnées de la dépendance, ont été observées durant les dernières années par les partenaires qui demandent des services et des liens avec les porteurs en dépendance. Cette mesure vise principalement à soutenir les services d'hébergement d'urgence, rehausser les services de l'urgence dépendance, bonifier le parc de lits en RHD, développer une offre d'hébergement transitoire et bonifier et harmoniser la liaison dans les urgences hospitalières.	Rehausser le continuum de services en dépendance pour les PSI Modalité d'octroi : plan de financement adopté par les instances régionales. Cibles : Liaison dans les urgences hospitalières	0 \$	2 620 600 \$	2 620 600 \$	2 620 600 \$	2 620 600 \$	11 574 317 \$
			Répartition	Répartition	Répartition	Répartition	Répartition	Répartition
				750 000 \$	750 000 \$	750 000 \$	750 000 \$	OC
				1 870 600 \$	1 870 600 \$	1 870 600 \$	1 870 600 \$	RSSS

⁵ À l'instar du plan concerté montréalais en itinérance, le plan d'investissement fait également preuve d'une certaine flexibilité et peut être adapté en continu en fonction de nouveaux budgets déployés lors de la période quinquennale (2021-2026).

Mesures du PAII	Vision stratégique régionale	Libellé de la mesure du PAII	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Mesure 5.3 du PAII Plan régional : mesure 9.2	Dans la perspective d'un continuum de service, la dernière étape du rétablissement des personnes en situation d'itinérance, est l'accès à un chez soi. Permettre aux personnes, prioritairement identifiées, d'entrer en logement rapidement, avec de l'accompagnement est une des meilleures solutions à l'itinérance. Une offre diversifiée de type de logements (PSL, ICR, logement transitoire, logement social permanent) et d'approches d'intervention (SRA, soutien communautaire, etc.) permettent de répondre aux différents besoins des personnes, et d'actualiser la vision à l'effet que chaque personne soit à la bonne place au bon moment. Celle-ci doit être accompagnée d'une panoplie de services, tels une fiduciaire et des services cliniques du RSSS pour ne nommer que ceux-ci	Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent	3 534 500 \$	3 534 500 \$	3 534 500 \$	3 534 500 \$	3 534 500 \$	15 935 708 \$
		Modalité d'octroi : deux appels à projets, un premier pour les 152 PSL (incluant les 22 en jeunesse) et un pour le logement social avec les sommes résiduelles Cible : accompagner 530 personnes en logement	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	
Mesure 6.1 du PAII Plan régional : mesures 7.1/7.3/8.1	Montréal souhaite disposer d'un continuum de soins et services pour prévenir, accueillir rapidement, prévoir une transition et favoriser l'intégration socioprofessionnelle. Ce continuum doit d'abord permettre à un individu de pouvoir être accueilli. La porte d'entrée vers une sortie de l'itinérance est habituellement les hébergement d'urgence et transitoire. Ceux-ci doivent être suffisants et adaptés aux besoins des usagers (disponibles sur tout le territoire, offerts en formule 24/7 et prévoir l'ADS+). Une fois la personne accueillie, les démarches d'évaluation de ses besoins de services et d'accompagnement, permettront d'identifier le meilleur service, en logement ou en hébergement. Chaque place d'hébergement d'urgence et transitoire doit être planifiée en fonction des places transitoires et des programmes d'accès aux logements.	Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition	3 230 700 \$	3 230 700 \$	3 230 700 \$	3 230 700 \$	3 230 700 \$	16 153 500 \$
		Modalité d'octroi : plan de financement adopté par les instances régionales. Cible : déployer une offre de services d'hébergement d'urgence et transitoire 24/7 sur l'ensemble des territoires CIUSSS, pour un ajout de 725 lits à l'offre de réguliers et 70 places hivernales récurrentes, passant à un total de plus de 1700 lits réguliers en période hivernale 32 organismes d'hébergement d'urgence ou transitoire soutenu financièrement.	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	

Mesures du PAII	Vision stratégique régionale	Libellé de la mesure du PAII	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Mesure 6.2 du PAII Plan régional : mesures 7.1/8.2	En plus des éléments mentionnés au point précédent, plusieurs partenaires rapportent des points de convergence entre les ressources pour femmes victimes de violence conjugale et les ressources pour femmes en difficultés. Ainsi, pour Montréal, une saine planification des mesures mises en place assure une cohérence dans les financements et la mise en place de services.	Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance.	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	7 500 000 \$
		Modalité d'octroi : plan de financement adopté par les instances régionales. Cible : 55 lits consolidés pour les femmes, et 24 lits développés, inclus dans le plan des 1700 lits)	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	
Mesure 6.3 du PAII Plan régional : mesures 11.2/13.1/13.2/14.2/14.4	Le RSSS souhaite bonifier ses équipes de proximité et augmenter sa visibilité auprès des personnes utilisatrices des services et des partenaires, particulièrement dans les quartiers plus touchés selon une approche populationnelle. Rejoindre les personnes là où elles se trouvent pour leur permettre un meilleur accès aux soins et services du RSSS. La vision suppose que chaque territoire ait des services d'hébergement d'urgence 24/7 à l'année, soutenus d'ententes de collaboration entre les établissements afin de permettre le déploiement d'équipes de proximité pour soutenir les organismes et les personnes à l'accès aux services afin d'assurer une prise en charge adéquate. Des ententes de collaborations pourront être localement établies pour mieux répondre aux besoins.	Consolider les services de proximité en itinérance	1 023 250 \$	2 455 800 \$	2 455 800 \$	2 455 800 \$	2 455 800 \$	10 846 450 \$
		Modalité d'octroi : plan de financement adopté par les instances régionales Cible : une équipe de proximité déployée sur chaque territoire CIUSSS (30 ETC totaux)	Répartition RSSS 100 %	Répartition RSSS 100 %	Répartition RSSS 100 %	Répartition RSSS 100 %	Répartition RSSS 100 %	

Mesures du PAII	Vision stratégique régionale	Libellé de la mesure du PAII	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Mesure 7.1 du PAII Plan régional : mesure 22.1	Pour Montréal, des projets de fiducie volontaire, qu'ils soient portés par le milieu communautaire ou RSSS, représentent des leviers à l'intervention concertée. La fiducie volontaire dans un contexte de travail intersectoriel permet aux différents partenaires de maintenir des points d'échanges pour soutenir concrètement la personne qui souhaite entamer une démarche de réinsertion ; par une approche de réduction des méfaits, mais aussi dans une perspective de maintien en logement. L'appel de projets réalisé pourra intégrer des aspects portant sur les mécanismes de concertation intersectorielle afin d'assurer un accès à des personnes suivies par le milieu institutionnel ou communautaire.	Soutenir le développement de services de fiducie volontaire Modalité d'octroi : un appel à projets Cible : deux fiducies volontaires universellement accessibles pour les PSI		150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	600 000 \$
			Répartition OC	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	
Mesure 10.1 du PAII Plan régional : mesure 8.3	Depuis trop longtemps, les Autochtones et les Inuit montréalais sont dans les rues en souffrance de services. Nous devons déployer un continuum de services adaptés et sécurisés culturellement, cela doit devenir une priorité régionale. Ces services doivent se développer dans une perspective holistique et globale, afin d'offrir de l'accueil, des soins adaptés et un accompagnement vers la sortie de la rue. Ces projets doivent être portés par et pour les communautés, mais aussi ancrés dans le réseau montréalais des services, qui devront aussi être culturellement sécurisants. Montréal dispose de tribunes qui lui sont spécifiques : structure de gouverne en itinérance, Table locale d'accès aux services de santé et services sociaux pour les communautés autochtones et Inuit en milieu urbain, MIHAC, etc. Ce sont autant d'instances de concertation où l'application d'une mesure 10.1 cohérente peut se déployer et atteindre de façon pérenne des objectifs d'accueil sécurisant et de sortie de rue.	Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit Modalité d'octroi : plan de financement adopté par les instances régionales. Cible : 48 lits d'hébergement d'urgence consolidés pour les Autochtones et 50 lits d'hébergement d'urgence à haut seuil développé (les 48 +50 sont inclus dans le plan des 1700 lits). 8 chambres de programme de gestion de l'alcool consolidé. <i>Cible à venir pour le soutien communautaire en logement social</i>	2 225 000 \$	2 525 000 \$	2 525 000 \$	2 225 000 \$	2 225 000 \$	11 725 000 \$
			Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	Répartition OC 100 %	

Mesures du PAII	Vision stratégique régionale	Libellé de la mesure du PAII	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Mesure 12.1 du PAII Plan régional : mesure 1.1	La formation et les connaissances sont indispensables à la qualité des services donnés, mais aussi à la déstigmatisation que tout un chacun de nous portons involontairement. La formation et les connaissances sont primordiales pour mettre un frein au phénomène de l'itinérance.	Soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance ainsi que la formation des intervenantes et des intervenants	372 900 \$					372 900 \$
		Modalité d'octroi : plan de financement adopté par les instances régionales. Cible : Soutenir 83 organismes communautaires pour offrir de la formation et du soutien cliniques pour améliorer les pratiques en dépendance et en itinérance.	Répartition OC 100 %					
	Concertation et mobilisation : la complexité montréalaise doit être la trame de fond pour l'ensemble des actions réalisées. La présence de 10 établissements de santé, l'impérative mobilisation des partenaires municipaux et du milieu communautaire et face aux soucis d'amélioration continue de la structure de gouverne, la vision régionale vient s'insérer dans une vision intégrée cohérente avec sa réalité spécifique.	Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action au niveau régional Modalité d'octroi : octroyé au CCSMTL pour les travaux du PAII Cible : un plan d'action régional intégré 2022-2026	50 000 \$					50 000 \$
Total			11 407 058 \$	16 162 000 \$	16 162 000 \$	15 862 000 \$	15 862 000 \$	75 455 058 \$

5.3. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal dispose d'une enveloppe annuelle de 6 M\$ pour des investissements en itinérance. Avec la fin du plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 et les intentions du *Plan concerté montréalais en itinérance : s'unir dans l'action*, un nouveau cadre de référence sera développé par la Ville afin de tenir compte des besoins. Des appels de projets, dans une perspective pluriannuelle, seront prévus en ce sens et couvriront plusieurs thèmes dont la sensibilisation à l'itinérance, la cohabitation sociale et les interventions dans l'espace public, et l'insertion et l'inclusion sociale des personnes en situation d'itinérance. À ce budget, s'ajoutent d'autres investissements, notamment de la part des arrondissements, selon les besoins et objectifs annuels déterminés localement.

CONCLUSION

VERS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CONCERTÉ

Le plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 prendra tout son sens dans le succès de sa mise en œuvre. Comme constaté précédemment, pour Montréal, différentes conditions sont essentielles pour y arriver.

Puisqu'elle implique la contribution de nombreux partenaires en itinérance, la mise en œuvre du plan repose sur une capacité de coordination en continu : cohérente, collaborative et complémentaire. À cette fin, la région s'est dotée d'une structure de gouvernance montréalaise qui regroupe à la fois des instances gouvernementales (ex. BGI) et régionales, notamment un comité de coordination du plan concerté, des comités consultatifs et des comités d'axes thématiques. De plus, une instance stratégique (ISIM) assure la liaison entre le MSSS, le CCSMTL, la Ville de Montréal ainsi que des représentants de la table régionale en santé mentale, dépendance et itinérance. Les représentants communautaires et institutionnels participent donc à diverses instances de concertation intersectorielles qui seront mises à contribution pour réaliser ce plan d'action.

De même, la réalité urbaine de Montréal, où se côtoient des personnes de diverses origines, identités et statuts socioéconomiques, se distingue des autres régions du Québec. Pour contribuer à prévenir et contrer le phénomène de l'itinérance qui s'y trouve, les partenaires du milieu doivent se doter d'une vision mobilisatrice telle qu'une compréhension commune du phénomène sous l'angle de la santé urbaine. Ils doivent aussi fournir des efforts supplémentaires pour que leurs actions sur le terrain atteignent les diverses réalités et besoins, quels que soient le genre, l'âge, l'origine culturelle, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre ou la situation de handicap. À cet égard, l'inclusion des personnes avec une expérience de vie en itinérance au sein de la structure de gouvernance et l'utilisation de *l'Analyse différenciée selon les sexes* dans une perspective intersectionnelle (ADS+) permettent de mieux adapter les réponses en fonction des réalités et des besoins sur le terrain. Cette diversité des réponses en matière d'itinérance à Montréal est donc impérative : elle constitue une orientation prioritaire pour la mise en œuvre du plan d'action.

Différentes initiatives sont aussi essentielles, non seulement pour l'adaptation des interventions, mais aussi pour l'amélioration continue. Le suivi des actions permettra d'évaluer l'atteinte des cibles et de déterminer les zones où des efforts additionnels et/ou des ajustements de service sont requis. De même, l'approfondissement des connaissances sur le phénomène, réalisé en collaboration avec les milieux communautaire et institutionnel, permettra aussi de nouveaux savoirs sur l'état, les enjeux et les pratiques en matière d'itinérance. Enfin, le développement professionnel contribuera à faire en sorte que les personnes qui interviennent auprès des usagers possèdent les formations, outils et connaissances nécessaires pour offrir des services de qualité, adaptés aux différents contextes et réalités de la population itinérante de Montréal.

Enfin, le succès du plan concerté dépend aussi de sa capacité à mobiliser et à rallier les partenaires clés autour d'actions cohérentes et fédérées. La démarche de planification réalisée jusqu'à maintenant a permis de construire une offre de services renouvelée avec la complicité de ces partenaires. Il faut poursuivre dans cette voie pour la mise en œuvre du **Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 : S'unir dans l'action** au cours des cinq prochaines années.

Le chantier est vaste, l'écosystème est complexe, mais le potentiel de *faire mieux ensemble* est immense.

BIBLIOGRAPHIE

CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL. (2022). *Santé et urbanité, innover pour mieux vivre ensemble : publication post-colloque du 23 novembre 2021*. Montréal, 39 p. Repéré à :

https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Sante_urbanite_2021/Publication_Sante_et_Urbanite.pdf

COMITÉ JEUNES ET FAMILLES VULNÉRABLES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL. (2019). *L'itinérance jeunesse : l'importance de la transition à la vie adulte lors d'un passage à la protection de la jeunesse*. Mémoire déposé à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 20 p. Repéré à :

https://rsiq.net/wp-content/uploads/2020/02/mecc81moire_itinerance_jeunesse_final.pdf

COMMISSION DE LA VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. (2015). *Les survivants s'expriment : un rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Canada, 221 p. Repéré à :

https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-5-2015-fra.pdf

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS. ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS. (2019). *Rapport final*. Québec, 522p. Repéré à :

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Québec, 552 p. Repéré à :

https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf

CONSEIL DES MONTRÉALAISES. (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal. Voir l'invisible*. Ville de Montréal, 32p. Repéré à :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/2017_CM_ITIN%C9RANCE%20DES%20FEMMES_IMP.PDF

CONSEIL DES MONTRÉALAISES. (2020). *Vers une ville féministe. Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 « Pour la participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »*. Ville de Montréal, 63 p. Repéré à :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS-VERS_UNE_VILLE_FEMINISTE.PDF

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR. (2016). *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*. 70 p. Repéré à :

<https://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/doc/Publication/Portrait-de-l-itinerance-premieres-nations-01.pdf>

DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL. (2020). *La santé des populations autochtones à Montréal. Un portrait réalisé par la Direction régionale de la santé publique de Montréal.* Gouvernement du Québec, 51 p. Repéré à :

https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/2020_Portrait-Populations-Autochtones.pdf

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL. (2022). *Un bref portrait comparatif de Montréal à d'autres villes canadiennes.* Montréal, 18 p. Repéré à :

https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/Campagnes/Sante-et-urbanite/Portrait_comparatif_Mtl_Surveillance_DRSP.pdf

GODERIE, B. (2014). *Chapitre 9 – l'histoire du conseil de pairs. Dans, Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale. 2^e partie — Description du cas à l'étude : Le projet Chez-soi.* Université de Montréal, Thèse doctorale, département de sociologie, 429p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Inégalités sociales de santé.* Québec. Repéré à :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/inegalites-sociales-de-sante>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2016). *Améliorer les interventions en faveur de la solidarité, l'inclusion et la santé. Mémoire déposé dans le cadre de l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale au Québec.* Gouvernement du Québec, Direction du développement des individus et des communautés et Vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications. Repéré à :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2093_interventions_solidarite_inclusion_sante_memoire.pdf

LATIMER, É., MÉTHOT, C. et CAO, Z. (2016). *Enquête complémentaire sur la population itinérante sur l'île de Montréal le 24 août 2015.* Institut universitaire en santé mentale Douglas et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, 122 p.

LATIMER, É. et BORDELEAU, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018.* Ministère de la Santé et des Services sociaux, 268 p. Repéré à :

<https://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2019/03/Rapport-Denombrement-2018-Montreal-version-finale-25-mars.pdf>

MACDONALD, S.-A., CÔTÉ, P.-B., FONTAINE, A., GREISSLER, E. et HOUDE, S. (2022). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances.* Rapport présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du deuxième portrait national de l'itinérance au Québec, 173 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme Vers un chez-soi.* Gouvernement du Québec. Repéré à :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinerance/programme-vers-un-chez-soi/a-propos/>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2014a). *Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble pour éviter la rue et en sortir.* Gouvernement du Québec, 74 p. Repéré à :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2014b). *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance.* Gouvernement du Québec, 68 p. Repéré à :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2018). *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.* Gouvernement du Québec, 40 p. Repéré à :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-02W.pdf>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2021). *La sécurisation culturelle en santé et en services sociaux : vers des soins et des services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit.* Gouvernement du Québec, 49p. Repéré à :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-613-02W.pdf>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2021). *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026. S'allier devant l'itinérance.* Gouvernement du Québec, 69p. Repéré à :

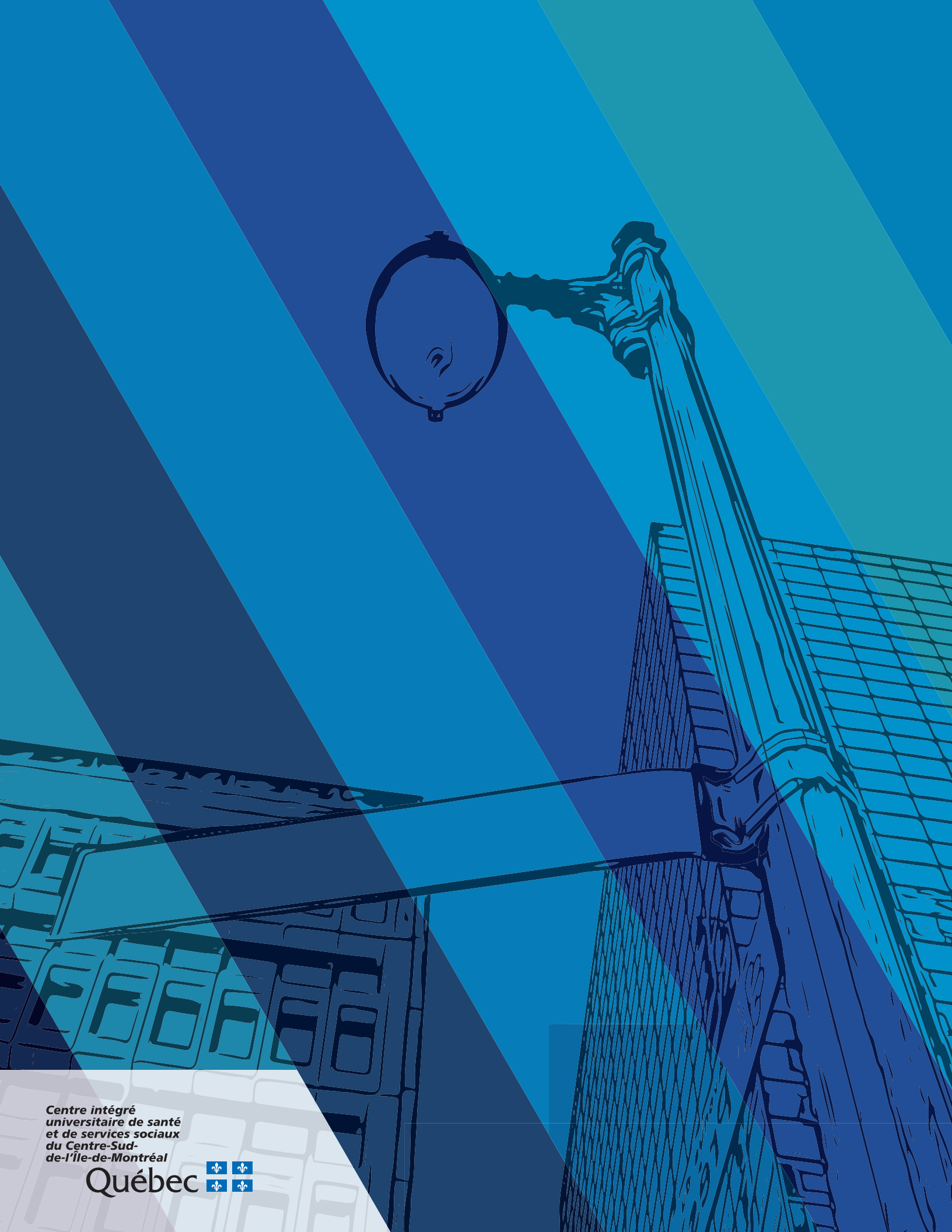
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>

The Homeless Hub (2015). *Homelessness is Only One Piece of My Puzzle: Implications for Policy and Practice.* Inclusion Working Group, Canadian Observatory on Homelessness (Eds), Toronto: The Homeless Hub Press. Repéré à :

<https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/Homelessness%20Is%20Only%20One%20Piece%20Of%20My%20Puzzle%20-%20Web.pdf>

NISKA (2020). *Portraits locaux de l'itinérance à Montréal (2019-2020).* Services de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL. (2020). *Guide ADS+ 101.* Montréal, Service de la diversité et de l'inclusion sociale, 22p.



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec

